



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 novembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 octobre 2015, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 octobre 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1155954006

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 - Somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154347001

Autoriser une dépense additionnelle de 68 898,77 \$, taxes incluses pour exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements dans le cadre du contrat à 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199), majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à 344 493,85 \$, taxes incluses

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1150720002

Accorder un contrat à NRJ environnement inc. pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Somme maximale de 1 372 893,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2015-01 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156956001

Conclure avec Dépôt médical Canada inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sous-vêtements thermiques pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public 15-14476 (6 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 540 801,13 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1154474001

Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes mentionnées dans le présent dossier, pour des travaux de construction à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 857 709,53 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155350003

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 145 615,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5798 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029007

Accorder un contrat à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.) pour réaliser des travaux de démolition partielle et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest et autoriser un virement budgétaire à cette fin à partir du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration - Dépense totale de 491 822,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5804 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 28 octobre 2015, 8 h 30, à l'article 20.004

20.008 Contrat de services professionnels

CE Ville-Marie , Direction d'arrondissement - 1150890007

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2 - Dépense maximale de 310 421,78 \$ - Appel d'offres public VMP-15-018 (6 soumissionnaires) - Autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.009 Contrat de services professionnels

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1156621001

Accorder des contrats de services professionnels à 4 firmes pour la fourniture de services d'huissiers de justice pour les années 2016 et 2017 - Dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1154426001

Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal - Somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14648 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1150775001

Approuver une entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

20.013 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au montant de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

20.014 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155840009

Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1er septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert

20.015 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069010

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Planeta S.E.C., pour une période de 6 mois, à compter du 1er février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pi², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$ incluant les taxes et d'autoriser la dépense de 191 720,82 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C. - Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1er février 2016, un local situé rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 5 358 pi² à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1155066007

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$ à 3 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1152442001

Autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile (Iphone et Android) pour la campagne 100 % vigilant

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1153253006

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368017

Approuver une demande d'autorisation permettant à l'Université du Québec à Montréal de débiter des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin, situé sur le boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, considérant que la Ville de Montréal détient des droits sur l'immeuble

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1151701017

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides

30.005 Administration - Adhésion / Cotation

CE Service de la culture - 1156369009

Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 - Dépense de 7500 Euros (11 200 \$ CAD approximativement)

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154310004

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9e conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres (Belgique) - Montant estimé : 2 386,41 \$

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679022

Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 8 novembre 2015 au 1er janvier 2016

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction performance greffe et services administratifs - 1151082007

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070 \$, provenant de l'organisme Avenir d'enfants dans le cadre du Festival "Je lis, tu lis" ainsi que de la Banque Royale du Canada dans le cadre du projet Vive l'activité physique

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1153228002

Autoriser un virement budgétaire supplémentaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1152614003

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 17 août 2015 par le conseil municipal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	5
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 octobre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1788

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 octobre 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.006 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1789

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1790

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1791

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, pour une période de soixante mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14602 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1152709003

CE15 1793

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154730004

CE15 1794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires, pour les besoins de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154473002

CE15 1795

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Zone Technologie Électronique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires sur cinq véhicules fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 203,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14565 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150336001

CE15 1796

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);
- 2 - d'accorder aux entreprises ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés en regard de chacune d'elles, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14598 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Construction DJL inc.

Groupe A (en vrac)

Tech-Mix, division de Bau-Val inc.

Groupe B (en sacs)

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155331008

CE15 1797

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 668,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7308-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153334028

CE15 1798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1925-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153334030

CE15 1799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Lasalle / NHC inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14573 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153334002

CE15 1800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, WSP Canada inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, soit pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14632 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156688003

CE15 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société Telus Communications, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une tour de communication et d'équipements, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1155323008

CE15 1802

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016

Organisme	Projet	Montant recommandé
Musée Marguerite-Bourgeoys	Les Choralies - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	12 900 \$
Musée Marguerite-Bourgeoys / Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Fièvre Gospel	10 670 \$
Château Ramezay – Musée et site historique de Montréal	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$
	Espèces de courges!	13 000 \$
	Suivez le chef!	14 000 \$
Héritage Maritime Canada	Défi canot à glace Montréal 2016	15 000 \$
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 ^e siècle à Montréal	15 000 \$
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol (phase 2)	7 000 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	15 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	15 000 \$
Total :		133 970 \$

- 2 - d'approuver les 11 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151183001

CE15 1803

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme Prix de la danse de Montréal, soit 10 000 \$ par année pour les années 2015, 2016 et 2017, pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156369006

CE15 1804

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à l'organisme Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156368001

CE15 1805

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 973,45 \$ relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, en Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46^e édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1151680001

CE15 1806

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, dans le cadre d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150843019

CE15 1807

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 8^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150679020

CE15 1808

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2015, et une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2016, au montant déjà prévu de 200 000 \$ (CE13 1779), pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150498002

CE15 1809

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151179006

CE15 1810

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- de demander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal (prévu aux articles 4 à 13 du décret no 645-2005 (2005, G.O. 2, 3245), modifié par les articles 24 et 25 du chapitre 19 des lois de 2008) et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour faire les représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les dispositions législatives requises.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153430015

CE15 1811

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Investissements Vasilakos inc. pour un montant total de 2 050 000 \$, dont 1 766 180 \$ (plus intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée ainsi que ses frais judiciaires, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins d'une cour de voirie sur le lot 3 105 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan G-48 Laurier et autoriser une dépense supplémentaire de 2 774 650, 31 \$ à cette fin;
- 2- de payer la TPS et la TVQ sur le montant de 1 471 077 \$;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - a) au montant de 1 766 180 \$, représentant le solde de l'indemnité totale à payer (2 050 000 \$ - 38 820 \$ - 245 000 \$) plus les intérêts au taux annuel de 5 % et l'indemnité additionnelle calculés à compter du 23 octobre 2008, et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;

b) les frais d'experts totalisant la somme de 38 820,00 \$;
Les chèques pour ces montants devront être émis à l'ordre de SODAVEX inc. en fidéicommiss;

- 4- de noter que les frais judiciaires au montant de 20 941,80 \$ seront payés par chèque émis à l'ordre de SODAVEX inc.;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1150326001

CE15 1812

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de 130 000 \$, taxes en sus, au cabinet d'avocats Tremblay Savoie Lapierre dans le cadre du mandat déjà donné pour la représentation des intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers réunis, Maurice Sauvé et al. c. Ville de Montréal et Ville de Montréal c. Robert Bourgeois;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153741003

CE15 1813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à intenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156976003

CE15 1814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à intenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156976004

CE15 1815

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1152907004

CE15 1816

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage RCM-60A-2015 et le Règlement de lotissement RCM-60B-2015 adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de la Cité de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 2 - d'approuver le Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de la Cité de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60-PU-2015, RCM-60A-2015 et RCM-60B-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval en respect des modalités afférentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60C-2015 et RCM-60E-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152622004

CE15 1817

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Frédéric Boulva à titre de Directeur exploitation au Service de l'Espace pour la vie, à compter du 7 octobre 2015, dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cette fin;
- 3 - de modifier le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » pour corriger l'annexe A du règlement afin de refléter la création de ce poste.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155143001

RCE 15-002

CE15 1818

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Carle Beauchamp, à titre de directeur centre d'expertise - espace de travail au Service des technologies de l'information, à compter du 26 octobre 2015, dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1157022003

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE15 1788 à CE15 1818 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 octobre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1819

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 octobre 2015, en y ajoutant les articles 10.005 et 10.006, et en y retirant les articles 20.005, 20.010, 20.015, 30.001 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1820

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1821

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1822

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1823

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 21 octobre 2015 pour le dépôt du PTI 2016 - 2017 - 2018 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 1824

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2015 pour le dépôt du PTI 2016 - 2017 - 2018 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE15 1825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14383 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	lots 1, 3, 4, 6 et 11	2 250 682,19 \$
Coforce inc.	lots 5, 7, 9 et 10	2 958 411,93 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	lots 2 et 8	1 456 274,42 \$

- 2 - d'ajouter 275 000 \$ en crédits supplémentaires à la base budgétaire 2016 de l'unité;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154512002

CE15 1826

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14016 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Mac Donald Maintenance inc.	lot 1	622 155,78 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	lots 2, 5 et 7	1 003 224,95 \$
Coforce inc.	lots 3, 4, 6 et 8	1 869 330,63 \$
Les Services adaptés Transit	lot 9	375 012,81 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154512001

CE15 1827

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, à compter de la date de son émission pour la fourniture et la livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost;
- 2 - d'accorder à Pépinière A. Mucci inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14371 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154119002

CE15 1828

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 3 665 509,29 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 070 509,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322702;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154822057

CE15 1829

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée, le contrat pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1373-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153334018

CE15 1830

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Thermodynamique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 266,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1592;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150128003

CE15 1831

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles pour le Service de police de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder à Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 875 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153997006

CE15 1832

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes incluses). Les items 3 à 8 sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents. L'item 1 est pour un hiver, avec une option pour les quatre hivers subséquents;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavations Vidolo ltée (1 tracteur-chargeur)	#1	66 777,48 \$
JMV Environnement inc. (1 tracteur-chargeur)	#3	110 237,71 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 mini-pelle excavatrice)	#4	67 676,96 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#5	187 902,52 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#6	209 138,91 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc. (1 bélier mécanique)	#7	188 225,02 \$
9082-8179 Québec inc. (De Luca) (1 rétrocaveuse)	#8	126 656,09 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes incluses). Les contrats sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#2	317 988,87 \$
Gaston Contant inc. (2 tracteurs-chargeurs)	#9	365 864,09 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150587002

CE15 1833

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture sur demande de diesel clair et de biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154338002

CE15 1834

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 « Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard », dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151630005

CE15 1835

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1155249002

CE15 1836

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Charex inc. (CG14 0296) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155891004

CE15 1837

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 163 162,14 \$, taxes incluses, pour la construction d'un chemin d'accès au site de dépôt à neige de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L.A. Hébert ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 152 162,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-19;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151175002

CE15 1838

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le remaniement de crédits déjà autorisés d'un montant de 93 176,71 \$ de l'enveloppe du contrat vers l'enveloppe des contingences, et d'un montant de 13 323,29 \$ de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 134 219,17 \$ à 240 719,17 \$, taxes incluses, le tout n'occasionnant aucun impact budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1152675003

CE15 1839

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 820 653,77 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Services environnementaux Delsan A.I.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 177,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5787;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151670004

CE15 1840

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 303 623,40 \$, taxes incluses, pour les travaux du réseau gazier dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 280 628,40 \$, taxes incluses, conformément à lettre d'évaluation des coûts de Gaz Métro, en date du 10 juillet 2015;
- 3 - d'autoriser le directeur par intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer lettre pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1152961003

CE15 1841

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 348 061,01 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28, située au 7650, boulevard Châteuneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 278,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5788;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1155350002

CE15 1842

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 167 302,42 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en génie : « Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 150 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14270, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150549002

CE15 1843

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 322 963,63 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 308 921,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1150890005

CE15 1844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020;
- 2 - d'accepter le principe de partage des coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1151477002

CE15 1845

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 437 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156896024

CE15 1846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel :
 - la Ville de Montréal vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un immeuble constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir dans le lot 1 619 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables;

- 9307-3146 Québec inc. établit en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal sur une partie de terrain dont il est propriétaire et un autre pour lequel il le deviendra aux termes du projet d'acte soumis pour approbation, une servitude réelle et perpétuelle permettant au public en général d'accéder à une terrasse et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par François Houle, arpenteur-géomètre, le 19 mai 2015, sous sa minute numéro 16546;

le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156037002

CE15 1847

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la fermeture et le retrait du registre du domaine public de la Ville de Montréal, de deux parties d'une ancienne ruelle constituées d'une partie des lots 2 507 508 et 1 878 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ces parties de lots n'appartiennent pas à la Ville de Montréal et ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville, le poste Jeanne-d'Arc d'Hydro-Québec ayant été aménagé sur ces lots depuis plus de 40 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1152551002

CE15 1848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain d'une superficie de 119 mètres carrés, situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151368018

CE15 1849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Œuvres du Père Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1154069005

CE15 1850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque, aux termes d'un acte reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1^{er} avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Dans le cas où la Cité des arts du cirque veut renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1154435004

CE15 1851

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroix, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2016, un espace d'une superficie de 17 340 pieds carrés situé au 255, boulevard Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 423 853,50 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 469 690,12 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 60 016, 95 \$, pour une dépense maximale de 529 707,07 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1154565011

CE15 1852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de sept ans et un mois, à compter du 1^{er} avril 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 27 145 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 672 886,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1154565010

CE15 1853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 7 272 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, moyennant un loyer annuel de 180 262,77 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 164 375,16 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 34 492,50 \$, pour une dépense maximale de 198 867,66 \$, taxes incluses;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154565012

CE15 1854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite, Boulevard des Sources, pour une période de 7 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 7 502 pieds carrés, situé au 1868, boulevard des Sources, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1154565009

CE15 1855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant les dates de location et d'approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1154565008

CE15 1856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les appartements 4555 Bonavista inc., pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une dépense totale de 46 172,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1154565013

CE15 1857

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant
Le Pas de la rue	« Accueil-intervention en centre de jour »	45 066 \$
Dianova Canada	« TAPAJ-Dianova »	31 614 \$
Projets Autochtones du Québec	« Maison Autochtone à Montréal »	48 408 \$
La Maison Benoît Labre	« Soutien aux personnes en situation d'itinérance »	20 000 \$
Méta d'Âme	« ARIMÉ : Action-Réduction-Itinérance-Médiation-Éducation »	25 000 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	67 811 \$
Accueil Bonneau inc.	« Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu »	75 600 \$
Association d'entraide le Chaïnon inc.	« Accueil de nuit »	54 318 \$
La rue des Femmes de Montréal	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1151262004

CE15 1858

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3000 \$ à l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour l'organisation du séminaire « Vers un quartier durable à travers l'approche systémique de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB) » qui se tiendra à Montréal, du 13 au 16 octobre 2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1150604002

CE15 1859

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2015;

Organisme	Projet	Soutien
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Mise en place de différentes mesures issues du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017	30 000 \$
Clinique Droits Devant	Clinique Droit devant	40 000 \$
Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues	Projet franco-québécois en réduction des risques : prévention, innovation, expertise	5 000 \$
ATSA	Le temps d'une soupe	12 500 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156794005

CE15 1860

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre connaissance du Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2 - d'approuver le Mémoire pour sa présentation à la Commission de la CMM.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150695003

CE15 1861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1151180005

CE15 1862

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 149,22 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 28 et 29 septembre 2015, à Québec, dans le cadre de la signature officielle du nouveau pacte fiscal 2016-2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150843020

CE15 1863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, à compter du 29 octobre 2015 pour une période allant jusqu'à la fin janvier 2017, monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de monsieur Stéphane Carbonneau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1155075004

CE15 1864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour l'année 2014 et pour l'année 2015, conformément à la correspondance adressée à la Ville par la firme Orange Traffic (fournisseur) en date du 20 avril 2015 et aux prix de sa soumission;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1155897001

CE15 1865

Vu la résolution CA15 090222 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 14 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville, d'une subvention financière totalisant 99 226 \$, provenant des organismes Solidarité Ahuntsic, Comité Santé et bien-être Ahuntsic et Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville, dans le cadre du programme « EnergiZ'toi », ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet « Des mots sur mesure (6^e édition) », répartie comme suit : 65 633,60 \$ pour l'année 2015 et 33 592,40 \$ pour l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151082002

CE15 1866

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151361006

CE15 1867

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit de 543 216 \$, pour l'année 2015, afin de couvrir les charges de temps supplémentaire du personnel de la Division de la réalisation des travaux et de la Division de l'exploitation du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) en provenance des comptes des dépenses contingentes imprévues d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154822041

CE15 1868

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 43 342,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150093005

CE15 1869

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 78 005,72 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150093006

CE15 1870

Vu la résolution CA15 25 0371 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 8 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'édicter, en vertu des articles 26 et 28 du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'ordonnance 2011-12, o.006 jointe au présent dossier décisionnel, établissant les jours, horaires et lieux de dépôts des matières recyclables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156622009

CE15 1871

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150524002

CE15 1872

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'Entente de 175 M\$ afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 en ce qui a trait au programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et au programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial;
- 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

le tout, conditionnellement à l'adoption des règlements par le conseil municipal.

- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

- 5- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 6- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 7- d'approuver la mise en œuvre du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et du programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1151180004

CE15 1873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154509005

CE15 1874

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153334026

CE15 1875

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1151701014

CE15 1876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1152622009

CE15 1877

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements de crédits, de 38 500 \$ pour 2015 et de 152 500 \$ pour 2016, en provenance du budget dédié à l'Ombudsman (Chapitre corporatif) vers le Service des affaires juridiques, afin de permettre la réaffectation permanente d'une employée en disponibilité et autoriser la création d'un poste permanent de cadre en réaffectation, à la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques (code d'emploi 302020, dans le centre de responsabilité 100236) à compter du 1^{er} octobre 2015;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155070002

CE15 1878

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151165002

CE15 1879

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares - Projet de règlement P-04-047-159.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151079007

CE15 1880

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1150132004

CE15 1881

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1154396008

CE15 1882

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, à l'effet qu'aucune mainlevée n'a été accordée pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153496009

Levée de la séance à 11 h 30

70.001

Les résolutions CE15 1819 à CE15 1882 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/11/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/11/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2015/11/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/11/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155954006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et IBM Canada Ltée (fournisseur unique), pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 septembre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par l'agglomération, pour un montant de 1 290 253,04 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-19 13:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155954006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations informatiques corporatives, la Ville de Montréal (Ville) exploite plusieurs équipements tels que des serveurs, des commutateurs, des unités de stockage et des unités de sauvegarde de marque IBM. Lors de leur acquisition, plusieurs étaient couverts par une garantie d'un an. Par la suite, l'entretien matériel et logiciel des équipements doit être pris en charge pour les réparer en cas de bris et assurer la continuité opérationnelle de nombreux systèmes tels que SIMON, GDD, GDC, GDT, E-Cité, Lotus Notes, M-IRIS, Seci, Maximo, etc.

Le recours à des contrats de support et d'entretien des équipements combiné au rafraîchissement planifié du parc informatique corporatif permet, non seulement de bénéficier des avancements technologiques et gains de performance, mais aussi d'optimiser les coûts opérationnels des équipements.

Dans le cadre de son mandat de veille technologique et contractuelle, le Service des technologies de l'information (STI) a évalué les différentes options pour gérer son parc informatique IBM. Les critères considérés afin d'identifier des firmes potentielles étaient les suivants:

- Gestion dynamique des équipements supportés (flexibilité d'ajout et de retrait d'équipements);
- Expertise en produits corporatifs IBM;
- Haute disponibilité de pièces d'origine et compatibles;
- Accès aux mises-à-niveau de logiciels et de micro-logiciels;
- Service préventif des équipements;
- Temps de réponse maximal de 4 heures, 24 heures par jour, 365 jours par année;
- Priorité de la Ville lors de réparations et en cas de rareté des pièces;
- Aide et support pour les considérations environnementales de la Ville;
- Possibilité de communiquer en français.

Depuis qu'IBM a pris en charge l'entretien de certains équipements informatiques en 2009 (CG09 0473 et CG12 0469), la Ville bénéficie d'un niveau d'assistance rehaussé en consolidant le support et l'entretien de son parc informatique IBM avec la seule firme pouvant garantir la disponibilité des pièces, l'accès aux logiciels requis, la rapidité d'exécution des réparations et l'accès à une expertise de haut niveau tout en réalisant d'importantes économies suite à des négociations de gré à gré. Ce contrat conclu entre la Ville et IBM pour l'entretien des équipements corporatifs de marque IBM vient à échéance le 31 décembre 2015.

Afin de maintenir l'exploitation d'équipements IBM dont la garantie du manufacturier est échue, le STI désire à nouveau recommander à la Ville d'adopter une stratégie avantageuse et approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2016, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 septembre et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0469 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 726 720,64 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

CG09 0473 - 3 décembre 2009 - Octroyer un contrat à IBM Canada Ltée pour l'entretien matériel et logiciel du parc des serveurs destinés à l'infrastructure logicielle des équipements hors garantie exclusif au fabricant IBM, pour une durée de 37 mois, au prix maximal de 3 191 473 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

DESCRIPTION

Voici la liste des équipements IBM qui seront couverts dans le cadre de ce dossier :

Type d'équipement IBM	Qté prévisionnelle an 1	Qté prévisionnelle an 2	Qté prévisionnelle an 3
Unité de stockage (SAN)	103	50	50
Serveurs	100	50	25
Unité de sauvegarde	16	12	12
Commutateur	8	8	8
Serveurs grande puissance (Power+AIX)	11	2	2
Ordinateur central IBM et composantes	3	3	3
Total	241	125	100

Conclure un contrat avec IBM permettra de couvrir principalement les trois volets techniques suivants :

- **L'assistance logicielle** : accès (exclusif aux clients ayant un contrat de maintenance IBM) à des téléchargements, des mises-à-niveau, de la documentation, la modification du microcode, le dépannage concernant le micro-logiciel et les logiciels des équipements concernés.
- **La disponibilité des pièces** : accès au réseau de distribution d'IBM ce qui permet d'obtenir rapidement des pièces compatibles et certifiées pour réparer les

équipements en cas de bris.

- **La certification des techniciens** : accès à des techniciens expérimentés et certifiés par IBM afin de minimiser le temps d'intervention lors d'un bris ou de prévenir des pannes en effectuant des diagnostics et réparations proactives.

En analysant les aspects plus administratifs, accorder un contrat à IBM pour l'ensemble des équipements dont ils sont les manufacturiers permet:

- Un seul point de contact pour des demandes de service avec un haut niveau de disponibilité;
- Une gouvernance simplifiée en ayant un suivi des équipements dès leur mise en fonction, des revues opérationnelles prédéterminées et un suivi de la prestation de services;
- Une gestion interne simplifiée puisqu'il y aura une facturation unique avec des paiements égaux selon la fréquence voulue;
- Un service d'élimination sécuritaire pour l'environnement de la technologie désuète, assurant une disposition écologique des équipements informatiques non réutilisables.

Seule la firme IBM répond de manière satisfaisante à l'ensemble des critères ci-haut mentionnés.

En collaboration avec IBM, un suivi rigoureux de l'inventaire des équipements a été réalisé pour obtenir une estimation juste des besoins dans le cadre de ce contrat, ce qui permet d'assurer un contrôle des coûts et de réduire les frais de support.

JUSTIFICATION

Les équipements qui seront couverts par ce contrat d'entretien hébergent des applications et systèmes sensibles pour lesquels la Ville ne peut se permettre des temps d'arrêt prolongés suite à une panne. En garantissant des ressources certifiées et un temps de réparation de 4 heures, le contrat permettra de minimiser les impacts liés à une panne. La firme IBM étant identifiée par le STI comme fournisseur unique, la Ville peut accorder un contrat de gré à gré.

D'autres firmes généralistes d'entretien d'équipement informatique ne peuvent être considérées en raison des facteurs suivants:

- Elles ne sont pas autorisées pour l'entretien d'équipements IBM spécifiques;
- L'emploi d'une tierce partie pour l'entretien d'équipements IBM pourrait entraîner l'annulation de la garantie du manufacturier;
- L'utilisation de pièces et techniciens non certifiés augmente les risques de pannes;
- IBM détient tous les droits de propriété intellectuelle sur les microcodes des équipements.

À la suite de l'offre initiale déposée par IBM, le STI a entamé une série de rencontres avec les représentants d'IBM dans le but de négocier les termes financiers du nouveau contrat. Les résultats de ces négociations font en sorte qu'il a été possible de maintenir le taux d'escompte avantageux dont bénéficiait la Ville, et ce dans un contexte de décroissance du volume d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts totaux d'entretien des équipements IBM de 2 457 624,83 \$ seront financés à même le budget de fonctionnement du STI jusqu'au terme du contrat d'une période de 3 ans.

Le tableau suivant détaille les coûts incluant les taxes pour les trois prochaines années du contrat selon la liste des équipements présentée à IBM :

Type de service	2016	2017	2018	Total
Support équipements renouvelés	1 023 402,84 \$	755 355,35 \$	661 539,91 \$	2 440 298,10 \$
Service étendu Logiciel AIX 5.3	17 326,73 \$			17 326,73 \$
Total	1 040 729,57 \$	755 355,35 \$	661 539,91 \$	2 457 624,83 \$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Tableau comparatif des contrats antérieurs:

IBM Gold			
Comparaison des contrats antérieurs			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2010-2012	3 191 473,00 \$	N/A	N/A
2013-2015	3 726 720,64 \$	535 247,64 \$	16,77 %
2016-2018	2 457 624,83 \$	(1 269 095,81) \$	-34,05%

La diminution de 34 % de la valeur du contrat d'entretien et de support avec IBM peut être principalement expliquée par les facteurs suivants:

- De nombreux fabricants d'équipements informatiques corporatifs, incluant IBM, ont changé leurs pratiques d'affaires et offrent désormais une garantie de 3 ans à l'achat d'un nouvel équipement;
- Les travaux de rationalisation et d'optimisation des infrastructures informatiques, réalisés par le STI, ce qui se traduit par une décroissance du portefeuille d'équipements informatiques corporatifs IBM;
- Les efforts de négociation entrepris par le STI afin de conserver les taux d'escompte obtenus lors des contrats précédents.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat avec IBM permettra de maximiser la stabilité de nombreux systèmes informatiques qui supportent les opérations de la Ville et d'assurer une remise en service rapide de ces systèmes en cas de bris d'équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 4 novembre 2015
Approbation du dossier au CM – 23 novembre 2015
Approbation du dossier au CG – 26 novembre 2015
Octroi du contrat – 1er janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ian GOSELIN
C/d informatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-25

Gervais THIBAUT
Directeur - Plateformes et infrastructures -
STI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :
Approuvé le : 2015-10-19



Dossier # : 1154347001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à une somme maximale de 344 493,85 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à une somme maximale de 344 493,85 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-21 17:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154347001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale , Pépinière municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc., pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à une somme maximale de 344 493,85 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Pépinière municipale fournit annuellement 3 000 à 5 000 arbres de calibre aux arrondissements de la Ville. L'activité de livraison et de manutention des arbres à la Pépinière municipale nécessite un équipement spécialisé de transport de poids lourds muni d'un équipement de levage. La Pépinière ne possède pas ces équipements ni les chauffeurs de classe 1 pour les opérer, il est donc impossible pour la Ville d'effectuer ces travaux en régie interne.

Le contrat actuel d'une durée de trois ans suivi d'une première prolongation d'un an, arrive à échéance en novembre 2015. Ce contrat qui s'élève à 275 595,08 \$ taxes incluses comporte une clause de prolongation d'une deuxième année définie à la clause 3 des « clauses particulières ». La Ville souhaite se prévaloir de cette clause pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016. Le montant de la dépense concernant cette prolongation est au même montant que le contrat initial.

La prolongation du contrat permettra la livraison des arbres pour l'année 2016 dans le contexte où seulement une firme avait soumissionnée lors de ce dernier appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1009 - 27 octobre 2014 - Autoriser la prolongation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du

contrat de 206 696,31 \$ à une somme maximale de 275 595,08 \$, taxes incluses.
CM12 0199 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à l'entreprise 9048-3173 Québec inc., pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale, pour les années 2012, 2013 et 2014 au prix total approximatif de 206 696,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11921 - 1 seul soumissionnaire

CE11 0411 - 29 mars 2011 - Accorder au seul soumissionnaire 9048 3173 Québec inc., le contrat pour la livraison et la manutention des arbres de la Pépinière municipale au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 55 367,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 11-11587.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour objet de fournir le service de manutention et de livraison d'arbres de la Pépinière pour les divers arrondissements de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Tel que défini à la clause 3 des « clauses particulières » de l'appel d'offres N° 11-11921, la Ville souhaite prolonger d'une deuxième année la résolution CM12 0199, en date du 19 mars 2012. Sous réserve des autorisations compétentes. La prolongation du contrat serait effective pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget de fonctionnement de la Division exploitation, opérations et pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Le compte d'imputation est défini dans l'intervention du Service des finances.

En 2016, la Division exploitation, opérations et pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal s'engage à prioriser cette dépense dans la planification de son budget.

2016 : 68 898,77 \$ avec taxes

Imputation:

AF Gén. Ville de Montréal/ Budget régulier/Pépinière l'assomption/Horticulture et arboriculture/ Services Tech. Équip Mat roulant/ bons d'outillage.

Un bon de commande sera émis pour l'exercice financier 2016. Cette dépense sera entièrement assumée par le service centre parce qu'elle concerne la Pépinière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La livraison des arbres aux divers arrondissements de la Ville permet à chaque arrondissement d'améliorer ses infrastructures vertes à Montréal. En effet, la plantation d'environ 3 000 arbres annuellement augmente la canopée et réduit les îlots de chaleur, ce qui permet à la Ville de tendre vers son objectif d'augmenter la canopée à 25 %. En outre, ce transport représente 50 % des arbres qui sont plantés sur le domaine public annuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que l'octroi du contrat soit refusé, la Pépinière municipale ne sera pas en mesure de livrer les 3 000 arbres pour l'année 2016 aux arrondissements concernés. Si les

arrondissements devaient se procurer leurs arbres à l'extérieur, d'importants coûts devront être envisagés par ces arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les périodes de livraison sont prévues de la façon suivante pour l'année 2016 :

Printemps : entre le 10 avril et 27 mai

Automne : entre le 20 août et le 15 septembre, ainsi qu'entre le 10 octobre et le 20 novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires sont incluses à la soumission. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives. Le processus respecte la Politique de gestion contractuelle, ainsi que la Politique de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDET

C/m horticult. champetre ou abrite - pepin. & parc floral

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR

Chef de division

Le : 2015-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER

Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2015-10-21



Dossier # : 1150720002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à NRJ environnement inc. pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 372 893.48 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2015-01 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à NRJ environnement inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les forages de nouveaux puits de captages de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au CESM, pour une somme maximale de 1 372 893.48 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2015-01;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 1 372 893.48 \$

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-23 13:32

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150720002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à NRJ environnement inc. pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 372 893.48 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2015-01 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminés ± 39 millions de tonnes déchets de différentes natures. La portion organique de ces déchets enfouis produit, sous certaines conditions, un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et s'étend sur plusieurs décennies. Depuis la reprise du site Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plus de 60 millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz inflammable et nocif pour la santé et l'environnement. Un réseau de conduite a d'abord été mis en place avec plus de 300 puits de captage pour ensuite évoluer selon les besoins opérationnels. Au fil des ans, plusieurs contrats se sont succédé afin de procéder aux modifications et l'entretien du réseau incluant les puits qui, avec le temps sous l'effet de tassement des déchets, se colmatent et se brisent les rendant inopérants.

Le lancement de l'appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO # 909878) a eu lieu le 15 juillet, l'ouverture le 9 septembre (56 jours).

Deux addendas ont été émis les 26 août et 1er septembre et apportaient des précisions sur la description de postes et l'obligation d'obtenir l'aval de l'autorité des marchés financiers. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

Ce projet comporte deux volets. Le premier vise le remplacement de puits de captage de

biogaz dans les secteurs où la densité des puits fonctionnels est insuffisante pour capter le biogaz et ainsi respecter nos engagements en matière de protection de l'environnement et de la santé des citoyens. Le second volet consiste au remplacement de l'unique puits de pompage de lixiviat (eau de pluie et souterraine qui percole à travers les déchets) qui est arrivé au terme de sa vie utile. Ce puits sera le sixième installé depuis 1988 date de la reprise des activités du site par la ville de Montréal. Le design ayant été amélioré au fil des années nous permet maintenant d'estimer à ± 7 ans la durée de vie de ce genre de puits de pompage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste aux forages de 20 nouveaux puits de captage du biogaz et d'un puits de pompage du lixiviat.

JUSTIFICATION

Afin de respecter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de sécurité du public, le CESM possède un réseau composé aujourd'hui de ± 270 puits de captage actuellement en opération afin de couvrir les 72 hectares de surfaces de l'ancien site d'enfouissement. De ce nombre de puits, certains fournissent des rendements faibles et des zones ne sont pas bien couvertes, la mise en place de nouveaux puits viendra palier à cette situation.

Le maintien d'une couverture adéquate de puits de captage de biogaz sur l'ensemble du site est nécessaire afin de capter tout le biogaz produit et maintenir nos engagements légaux, sociaux et environnementaux.

Le remplacement du puits de lixiviat a été rendu nécessaire en raison du colmatage normal de la crépine par le dépôt de matière organique en suspension dans le lixiviat et aux efforts mécaniques considérables générés par les tassements des déchets autour du puits.

L'expérience passée a démontré que le puits a une vie utile de cinq à sept ans.

L'unique puits de pompage du lixiviat est nécessaire au respect des exigences de notre certificat d'opération délivré par le MDDELCC, évitant ainsi la contamination des eaux souterraines des terrains environnants.

L'équipe du CESM ne possède ni l'expertise, ni la formation et l'équipement nécessaires à la réalisation de ces travaux.

4 preneurs de plans et devis et 3 soumissions reçues.

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
NRJ	1 257 918,48	114 975,00	1 372 893,48
CMS construction	1 615 046,93	114 975,00	1 730 021,93
Entrep. Pera	3 327 933,76	114 975,00	3 442 908,76
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par professionnel interne	1 195 278,95	114 975,00	1 310 253,95
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			2 066 966,39

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		64,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		2 070 015,28
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		164,56%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		62 639,53
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		5,24%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		357 128,45
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		28,39%

Les travaux contingents représentent 8.4% du montant total du contrat.
Aucune dépense incidente n'est prévue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de ce contrat au montant de 1 372 893,48 \$, taxes incluses, comprenant des travaux contingents s'élevant à 114 975,00 \$, taxes incluses, sera imputée à l'objet des travaux du budget de fonctionnement de la Division Soutien technique et infrastructures – gestion des matières résiduelles (Complexe environnemental de St-Michel). Un budget est prévu à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du CESM du Service de l'environnement.
La répartition des opérations menant à la réalisation des 2 projets concernés s'établit comme suit:

		2015	2016	Total
Contrat	G + D - Forage de puits de captage	400 000.00 \$	377 863.36 \$	777 863.36 \$
	B - Forage de puits de pompage de lixiviat		480 055.12 \$	480 055.12 \$
Contingences	G + D - Forage de puits de captage	34 492.50 \$	35 447.88 \$	69 940.38 \$
	B - Forage de puits de pompage de lixiviat		45 034.62 \$	45 034.62 \$
Total		434 492.50 \$	938 400.98 \$	1 372 893.48 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le captage et l'élimination/valorisation du biogaz et le captage traitement du lixiviat font partis de la mission principale du CESM en terme d'engagements réglementaire et social à long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit pour le Service de l'environnement de respecter nos engagements de capter le biogaz, un gaz inflammable constitué de méthane et un puissant gaz à effet de serre (21 fois plus dommageable que le CO₂), en maintenant le rendement optimum du réseau. Ainsi, la Ville de Montréal confirme son engagement de lutte contre les changements climatiques

en évitant la migration du biogaz dans les sols environnants ou dans l'atmosphère. Au niveau du lixiviat, il s'agit de maintenir opérationnel le captage du lixiviat afin de le traiter avant son rejet à l'égout sanitaire en conformité avec les lois et règlements en matière de gestion d'ancien site d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat: Nov 2015
Début des travaux: Nov 2015
Fin des travaux: Avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Lauchar KEK)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-01

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-10-23



Dossier # : 1156956001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Dépôt médical Canada inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public #15-14476 - (6 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente : 540 801.13 \$ taxes incluses).

Il est recommandé:

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de Police de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à la firme Dépôt Médical Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 15-14476 et au tableau des prix joint au dossier;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de Police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-13 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156956001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Dépôt médical Canada inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public #15-14476 - (6 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente : 540 801.13 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour la fourniture de sous-vêtements thermaux à l'entreprise Dépôt Médical Canada Inc., suite à l'appel d'offres public numéro 15 -14476 lancé par le Service de l'approvisionnement le 29 juin 2015 et annoncé dans le journal La Presse ainsi que sur le site web SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 15 juillet 2015, il y a donc eu un délai de 17 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Cet appel d'offres public s'inscrit dans un projet de regroupement et de renouvellement de plusieurs ententes-cadres dirigé par Le Service de l'approvisionnement. Ce dernier a piloté des comités de travail dans le but d'analyser et d'uniformiser les besoins en matière de sous-vêtements thermaux afin de répondre aux besoins opérationnels du personnel policier du SPVM, et ce, dans le cadre de la convention collective en vigueur. La stratégie proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- Octroyer le contrat en entier, pour une durée de trente-six (36) mois, à une seule firme ;
- Regrouper les sous-vêtements thermaux (chandails à manches courtes, à manches longues ainsi que les pantalons) ;
- Ouvrir le marché en permettant aux fournisseurs de proposer un tissu équivalent qui répond à nos besoins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0339 - 18 mars 2009, conclure avec la firme Louis Garneau sports inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la confection et la fourniture de chandail sous-vêtements manches courte suite à l'appel d'offres public #08-10922 - 3 soumissionnaires.

CE09 0884 - 03 juin 2009, conclure avec la firme Groupe Trium inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de sous-vêtements thermaux suite à l'appel d'offres public #09-10984, plus bas soumissionnaire conforme.

CG12 0350 - 27 septembre 2012, conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc. pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11966 - 1 soumissionnaire.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche par cette entente-cadre, une firme qui est en mesure de lui fournir, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les chandails à manches courtes, à manches longues ainsi que les pantalons.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14476 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis, des échantillons de conformité ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Il s'agit de pièces vestimentaires fournies par l'employeur en vertu de la convention collective en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables pour la Ville de Montréal.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 15-14476

Titre : Sous-vêtements thermaux SPVM.

Description et usage : Fourniture de sous-vêtements thermaux (chandails à manches courtes, chandails à manches longues et pantalons) pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal.

Date de lancement : 29 juin 2015

Date d'ouverture : 15 juillet 2015

Preneurs de cahier des charges : (10)

Soumissionnaires : (6)

Nb	Preneurs du cahier des charges	Soumissionnaires	Raisons non-soumission
1	Équipements de sécurité Universel inc.	x	

2	Dépôt Médical Canada Inc.	x	
3	Groupe Trium	x	
4	Opale International	x	
5	Promo gestion 2000	x	
6	Rampart Internationnal	x	
7	3M Canada Compagnie		À titre informatif.
8	Cima LTCI Corporation		À titre informatif (manufacturier).
9	Communication Marketing Tango inc.		Carnet de commandes complet.
10	Stratex Hospitality		Aucune réponse.

Analyse des soumissions :

L'analyse des échantillons de la firme **Équipements de sécurité Universel** a mis en évidence plusieurs points de non-conformité, dont un majeur, soit la qualité de la matière première. Il s'avère que le tissu proposé est non-conforme. Voir le rapport d'analyse des échantillons en pièce jointe.

Les échantillons fournis par la firme **Dépôt Médical Canada inc.** sont conformes. Voir le rapport d'analyse des échantillons en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

Accorder à la firme «**Dépôt Médical Canada inc.**», pour une période de trente-six (36) mois, le contrat pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le SPVM, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-14476.

Le montant de l'offre est de:

470 364,10 \$ + 23 518,21 \$ (TPS) + 46 918,82 \$ (TVQ) = 540 801,12 \$

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Or, ce fournisseur n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Analyse d'offres :

No	Soumissionnaires conformes	Prix (sans tx)	Total (tx inc.)
1	Dépôt Médical Canada Inc.	470 364,10 \$	540 801,12 \$
2	TRIUM	518 835,60 \$	596 531,23 \$
3	Opale International	572 948,37 \$	658 747,39 \$
4	Promo gestion 2000	847 947,41 \$	974 927,53 \$
5	Rampart Internationnal	914 733,85 \$	1 051 715,24 \$
Dernière estimation réalisée		598 586 \$	688 224.16\$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			764 544,53\$

Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100		41,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		510 914,11\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100		94,5%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-147 423,12 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-21,4%

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Les quantités prévues à l'appel d'offres sont données à titre informatif seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 688 224.16 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois, les prix de l'actuelle entente plus une majoration de 2% par année pour tenir compte de l'inflation.

Les prix unitaires soumis représentent une diminution de 21.4% par rapport au prix payé en 2012. Cette diminution est attribuable à :

- l'étude du marché effectué par le Service de l'approvisionnement qui démontre l'existence de plusieurs compagnies sur le marché capables de fournir un tissu qui rencontre les spécifications techniques permettant l'obtention d'un prix juste,
- le regroupement d'articles sous une même matière première et à l'augmentation du volume d'achat,
- la possibilité de permettre aux fournisseurs de développer un tissu qui répond aux exigences techniques,
- l'octroi d'un contrat pour une durée de trente-six (36) mois auprès d'une seule firme.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2015

Début de contrat : octobre 2015

Une entente-cadre sera émise par le Service de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'obligation de procéder par appels d'offres publics pour tout achat de plus de 100 000 \$, ce dossier est inscrit dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, la politique de gestion contractuelle comprend la clause anti-collusion.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Éric GODIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gustavo PENAGOS GAVIRIA
Agent d'approvisionnement 2

ENDOSSÉ PAR

Houda KAMIL
Chef de section

Le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1154474001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes mentionnées dans le présent dossier, pour des travaux de construction à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

Il est recommandé :

1- d'abroger les résolutions ci-dessous afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes ci-après mentionnées, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds :

- CG15 0161 - 26 mars 2015 - Construction Gamarco inc. (Appel d'offres public 10166);
- CG15 0145 - 26 mars 2015 - Cosoltec inc (Appel d'offres public 10167);
- CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Filtrum inc. (Appel d'offres public 9834);
- CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Les Installations Électriques Pichette inc. (Appel d'offres public 9857);
- CG12 0399 - 25 octobre 2012 - HVAC inc. (Appel d'offres public 9859).

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-27 10:26

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154474001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes mentionnées dans le présent dossier, pour des travaux de construction à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux majeurs de mise à niveau de la chaîne de traitement et de modernisation des équipements sont en cours depuis 2006 à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds afin de se conformer au nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et au Guide de conception des installations de production d'eau potable du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Afin de réaliser les travaux de construction requis à l'usine de Pierrefonds, plusieurs contrats ont été octroyés, dont ceux faisant l'objet du présent dossier.

La difficulté d'octroyer un des lots, soit celui concernant les travaux d'architecture et de structure du bâtiment de traitement (lot C3-406), pour lequel trois appels d'offres successifs ont été lancés, mais se sont tous avérés infructueux pour différentes raisons (aucun soumissionnaire, écart trop élevé, etc.), a eu un impact sur la réalisation des travaux. Par conséquent, en avril 2013, soit après le deuxième appel d'offres infructueux dudit lot C3-406, quatre contrats déjà octroyés ont dû être suspendus, soit les lots *Mécanique du bâtiment* (C3-507), *Électricité de puissance* (C3-708), *Mécanique de procédé* (C3-905) et *Chaîne de traitement* (T3-902).

Par la suite, le lot *Architecture et Structure -Traitement*, a été séparé en quatre lots distincts, dont deux ont pu être octroyés le 26 mars 2015 (*Architecture et structure - Secteurs filtres et ozone* et *Architecture et structure - Secteurs produits chimiques*) et les deux autres étaient planifiés pour octroi en 2016.

Suite à une résolution du CE émise le 29 juillet 2015 qui permettait d'obtenir les services d'une firme d'architecte pour la surveillance des travaux, il était alors possible d'organiser la reprise des travaux suspendus. Des rencontres ont eu lieu avec les entrepreneurs de ces cinq lots afin de revoir leurs échéanciers dans le but d'y intégrer une nouvelle date de début des travaux, les nouvelles contraintes sur l'échéancier du projet posées par la suspension des travaux et les contraintes d'opération de l'usine ainsi que d'évaluer leurs demandes de compensation en fonction des dispositions prévues aux devis.

Sachant que les séquences de construction de ces 5 lots sont intrinsèquement liées, l'échec dans les discussions avec un seul des entrepreneurs rend impossible la stratégie de redémarrage pour l'ensemble des lots. Tenant compte que les négociations avec les firmes n'ont pu aboutir à des ententes satisfaisantes pour toutes les parties, la Direction de l'eau potable recommande la résiliation des cinq contrats. Un nouvel appel d'offres pour des services professionnels conjoints ingénierie-architecture sera lancé, dans le but de préparer des plans et devis pour un seul lot de construction intégrant tous les travaux restants à réaliser. Tenant compte de l'ensemble des délais associés à la préparation des documents d'appels d'offres de service professionnels, à la réalisation des plans et devis, à la période de soumission et à l'approbation par les instances, il est planifié que les travaux à l'usine de Pierrefonds pourraient reprendre au début de 2017.

Quant au lot *Chaîne de traitement* (Consortium Veolia-UTE Pierrefonds) dont les travaux sont complétés à 94%, il fait l'objet d'une Requête introductive d'instance et est traité de façon indépendante par la division de la responsabilité de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques. Selon les résultats de ces discussions, les travaux restant à terminer pour ce lot pourraient être exécutés par une des parties du Consortium ou seraient intégrés au nouvel appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0161 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.) - Lot MNU-2014-05;

CG15 0145 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.) - Lot MNU-2014-06;

CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de travaux en mécanique de procédé à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9834 - Lot C3-905;

CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9857 (5 soum.) - Lot C3-708;

CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique de bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9859 (2 soum.) - Lot C3-507;

CG12 0115 - 19 avril 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 767 539,55 \$, taxes incluses, au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production

d'eau potable Pierrefonds, majorant ainsi le montant total du contrat de 33 239 981,96 \$ à 35 007 521,51 \$ - Lot T3-902;

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 34 901 981,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9786 (2 soum.) - Lot T3-902;

CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecslut inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 (5 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à abroger les résolutions du conseil d'agglomération, afin de ne pas donner suite aux contrats suivants :

- CG15 0161 - 26 mars 2015 - Construction Gamarco inc. (Appel d'offres public 10166);
- CG15 0145 - 26 mars 2015 - Cosoltec inc (Appel d'offres public 10167);
- CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Filtrum inc. (Appel d'offres public 9834);
- CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Les Installations Électriques Pichette inc. (Appel d'offres public 9857);
- CG12 0399 - 25 octobre 2012 - HVAC inc. (Appel d'offres public 9859).

Lorsque la Ville exerce son droit de résiliation d'un contrat, les prescriptions des clauses administratives particulières précisent qu'elle doit payer à l'entrepreneur les frais et dépenses encourus ainsi qu'un montant à titre de dommages-intérêts liquidés.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 2.4.2.3 des Clauses administratives générales, en cas de résiliation discrétionnaire par la Ville, cette dernière paie à l'entrepreneur, à titre de dommages-intérêts liquidés pour perte de gains ou profits et frais d'administration, en sus des montants mentionnés à l'article 2.4.2.2.1, un montant équivalant au pourcentage de la valeur des travaux non exécutés, incluant les montants de la taxe fédérale sur les produits et service (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et des travaux contingents. Suivant cette clause, les montants suivants (taxes incluses) sont payables aux entrepreneurs, soit un montant maximal total de 609 047,55 \$:

AO 10166 (Lot MNU-2014-05) - Construction Gamarco inc. : 114 566,21 \$

AO 10167 (Lot MNU-2014-06) - Cosoltec inc. : 82 744,34 \$

AO 9834 (Lot C3-905) - Filtrum inc. : 224 192,00 \$

AO 9857 (Lot C3-708) - Les Installations Électriques Pichette inc. : 88 700,00 \$

AO 9859 (lot C3-507) - HVAC inc. : 98 845,00 \$

De plus, en vertu de l'article 2.4.2.2.1 des Clauses administratives générales, la Ville paie aussi à l'entrepreneur, les dépenses et frais encourus, la valeur des travaux exécutés avant la réception de l'avis de résiliation, ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens fournis, lorsque ceux-ci peuvent lui être remis et qu'elle peut les utiliser, moyennant la fourniture, par l'entrepreneur, des pièces justificatives exigées par le Directeur. Dans le cas présent, sont payables aux entrepreneurs, les frais liés aux cautionnements et assurances maintenues depuis l'octroi du contrat ainsi que certaines dépenses telles que les coûts de

main-d'œuvre pour la préparation de dessins d'atelier. Au total, ces frais sont estimés à environ de 248 661,98 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des dépenses engendrées par la résiliation des contrats, suite à l'abrogation des résolutions de l'agglomération, est de 857 709,53 \$ taxes incluses, soit un coût net de 783 203,13 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Pour la Direction de l'eau potable la dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les résiliations n'étaient pas autorisées par le conseil d'agglomération, il faudrait alors retourner en négociation avec les entrepreneurs. Or, les négociations ont échoué sur l'acceptabilité des pièces justificatives soumises par les entrepreneurs et sur le fait que certaines sommes réclamées ne pouvaient être évaluées en fonction de leur soumission initiale. De plus, certains entrepreneurs ont refusé de s'engager sur une proposition ferme et finale ou ont contesté une clause contractuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du CG visée : 26 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André PÉPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-15

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-10-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-26



Dossier # : 1155350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 145 615,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5798 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 145 615,84 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 133 543,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5798);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-26 08:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 57 située au 13795, boulevard Pierrefonds, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dépense totale de 145 615,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5798 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 57 est située au 13795, boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1977 et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 57 est équipée d'un ancien système de captation des gaz à la source qui n'est plus fonctionnel depuis plus de quinze (15) ans. Ce système est conçu surtout pour les garages d'entretien des véhicules où il n'y a pas beaucoup de déplacements de camions, donc il n'est pas adéquat pour une caserne de pompiers. Le mode de connexion et déconnexion du système aux camions implique une exposition directe des pompiers aux fumées de diesel à chaque manipulation. Il est donc nécessaire de faire installer un système de captation des gaz à la source plus performant et adapté à la flotte du SIM. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils Ltée afin qu'elles réalisent des projets de mise aux normes des systèmes de

captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 57 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 28 août 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 septembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 19 jours calendrier. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	09-09-2015	Réémission du formulaire de soumission
2	11-09-2015	Précisions aux plans et devis en électricité

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées du 2 au 4 septembre 2015 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et tous ont déposé leur soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 57.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

Les travaux consistent principalement à :

- effectuer des travaux de protection temporaire, incluant l'installation et le démantèlement d'un abri pour les camions de pompiers;
- installer un nouveau système de captation des gaz à la source dans le garage;
- modifier et refaire le système de ventilation existant;
- réaménager l'accès à la cuisine.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les cinq (5) soumissions reçues sont conformes. La quatrième plus basse soumission conforme comportait une erreur mineure au niveau du montant qui n'a pas été ventilé tel que prescrit. Également, la cinquième plus basse soumission comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	116 124,75 \$	17 418,71 \$	133 543,46 \$
Ardec Construction Inc.	137 280,15 \$	20 592,02 \$	157 872,17 \$
Roland Grenier Construction Ltée	137 745,80 \$	20 661,87 \$	158 407,67 \$
Climatisation Morrison Inc.	137 970,00 \$	20 695,50 \$	158 665,50 \$
RJL Construction Inc.	153 309,97 \$	22 996,49 \$	176 306,46 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	168 833,98 \$	25 325,10 \$	194 159,08 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			156 959,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			42 763,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			32,02 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			60 615,61 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			31,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			24 328,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			15,41 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 194 159,08 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 60 615,61 (31,22 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur au niveau des chapitres concernant l'organisation du chantier, soit les

chapitres 00 - Charges générales, 01 - Charges particulières, 02 - Aménagement du terrain et 15 - Mécanique. En ce qui concerne les trois premiers chapitres, les écarts peuvent s'expliquer par la stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux qui seront effectués par phases et sa compréhension des interventions nécessaires à l'installation et le déplacement de l'abri temporaire d'une baie de garage à l'autre.

Les prix déposés par les cinq (5) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique sont très similaires, présentant dès écarts de moins de 2 %. Après vérification auprès du plus bas soumissionnaire, ces prix proviennent du bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) où plus que six (6) sous-traitants en ventilation ont déposé des prix avec très peu d'écart. Ceci nous confirme la bonne compréhension du contrat par les soumissionnaires. Par conséquent, on peut conclure que l'écart constaté au chapitre 15 - Mécanique entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels provient d'une surestimation des coûts par ces derniers.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 24 328,71 \$, soit 15,41 %. Les écarts entre la deuxième, la troisième et la quatrième plus basse soumission ne sont pas significatifs, soit de moins d'un demi pour cent (-0,50 %). Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 133 543,46 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 12 072,38 \$ (9 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 145 615,84 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne 57. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14618 - Mandat : 17618-2-006

Octroi du contrat au CE :	octobre 2015
Réalisation des travaux :	novembre 2015 à janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-23

Approuvé le : 2015-10-26

**Dossier # : 1151029007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.) pour réaliser des travaux de démolition partielle et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest et autoriser un virement budgétaire à cette fin à partir du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration - Dépense totale de 491 822,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5804 - 2 soumissionnaires - Contrat 14605.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 491 822,81 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de démolition et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 822,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5804;
3. d'autoriser le virement budgétaire provenant du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-05 07:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151029007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.) pour réaliser des travaux de démolition partielle et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest et autoriser un virement budgétaire à cette fin à partir du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration - Dépense totale de 491 822,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5804 - 2 soumissionnaires - Contrat 14605.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice du 22-26, rue Notre-Dame Ouest est un immeuble situé au coeur de l'arrondissement historique de Montréal, laissé vacant et à l'abandon depuis des années par son propriétaire. La Ville de Montréal a procédé à son expropriation en 2008 dans le but de sécuriser les lieux, de préserver les éléments d'intérêt patrimonial dans un premier temps et ultimement dans le but de le vendre. Un rapport d'expertise réalisé par la firme SNC-Lavalin en novembre 2010 sur l'état du bâtiment recommandait divers travaux de stabilisation de la structure et de consolidation de la façade à réaliser à court terme. Suite à l'effondrement d'une poutre maîtresse en mars 2011, une partie du toit s'est effondrée sous l'accumulation de la neige. La Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) a initié des travaux d'urgence pour assurer la sécurité du public, selon les recommandations du rapport de SNC-Lavalin. Les autres travaux ont été reportés et effectués fin 2011, suite à un appel d'offres public (voir décision antérieure).

Le 29 avril 2015, la Ville a reçu une plainte du propriétaire de l'immeuble adjacent, à l'effet qu'il ne peut se conformer à la nouvelle loi 122 de la Régie du bâtiment sur l'inspection des façades étant donné que le mur mitoyen est inaccessible. Ce dernier n'est plus protégé des intempéries, car il n'y a plus de toit et sa dégradation est inquiétante. De plus, ce qui reste de la charpente en bois est instable et non sécuritaire pour circuler sur le terrain. En attendant la concrétisation de la vente de cet immeuble, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI, ex-DSTI) a entrepris des démarches pour réaliser des travaux afin d'assurer la sécurité des lieux et éviter toute dégradation aux murs mitoyens qui pourrait porter préjudice aux voisins.

Les plans et devis ont été préparés par la firme Pasquin Saint-Jean et associés, celle-là même qui a été mandatée à la fin mai 2011, au terme d'un appel d'offres sur invitation, pour préparer les plans et devis de stabilisation de l'édifice et pour la surveillance des travaux.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal « La Presse » et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 3 au 21 septembre 2015, date d'ouverture

des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1626 12 octobre 2011 Autoriser une dépense maximale de 450 878,69 \$ incluant les incidences pour la réalisation de travaux de stabilisation à l'immeuble du 22-26 Notre-Dame Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant; accorder le contrat 13279 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Société générale de construction BPF INC., au prix de sa soumission qui totalise une somme maximale de 443 487,24 \$, incluant les contingences et autoriser une réclamation de 560 650,88 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » en vertu du principe d'auto-assurance afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de stabilisation et de préservation à effectuer au 22-26 Notre-Dame Ouest, de même qu'à toutes les mesures d'urgence déjà appliquées à l'immeuble depuis le 12 mars 2011.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.) pour effectuer des travaux de démolition et de sécurisation des lieux de l'édifice du 22-26 Notre-Dame Ouest.

Les travaux de démolition partielle se résument comme suit :

- Tout le plancher en bois du rez-de-chaussée
- Les murs en bois sur toute leur hauteur
- Les linteaux en bois ainsi que les éléments qu'ils supportent
- les éléments de plomberie et d'électricité

Des travaux de réparation de maçonnerie et d'étanchéité sont aussi prévus en prix séparés inclus, et ce, pour des quantités prédéterminées avec mention des prix unitaires pour la réparation de la maçonnerie et pour l'installation d'un solin incluant le joint d'étanchéité.

Par ailleurs, d'autres travaux de consolidation visant la sécurisation des lieux pourraient s'avérer nécessaires au cours des travaux de démolition (un budget de contingences équivalent à 30 % du coût des travaux est prévu à cet effet.)

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 5804, neuf (9) firmes se sont procurées le cahier des charges, deux d'entre elles (22 %) ont déposé une soumission.

LISTE DES PRENEURS DE CAHIER DES CHARGES	DÉPÔT DE SOUMISSION	MOTIF
3LP Construction (8104409 Canada inc.)	Non	Absence de détails - Accès difficile
Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)	Oui	
A & A Démolition inc.	Non	Manque de temps étant donné l'envergure des travaux et son carnet de commande
Choc Démolition inc.	Non	Ampleur des travaux
Démolition et Excavation Demex Inc.	Non	Pas intéressant après consultation des documents
Haute tension GMP Hight-tension inc.	Non	Difficultés imposées par les contraintes du devis (conservation

		des structures métalliques, de la devanture, accessibilité difficile...)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	Non	Pas disponible dans le délai prescrit
Les services de construction Démo Spec inc.	Non	Pas de disponibilité - trop de travail
Société générale de construction BPF inc.	Oui	

Les soumissions déposées par Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.) et Société générale de construction BPF inc. ont été analysées par les professionnels et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres (voir analyse de la conformité en pièces jointes).

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (30 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)	378 325,24 \$	113 497,57 \$	491 822,81 \$
Société générale de construction BPF inc.	511 638,75 \$	153 491,63 \$	665 130,38 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI			400 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			578 476,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			173 307,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			35,24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			91 822,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			22,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			N/A

Le SGPI a produit une estimation de 400 000 \$.

L'écart entre les deux soumissionnaires est de 173 307,56 \$, ce qui représente environ 35 %. Si l'on en juge par les raisons fournies des preneurs de cahiers des charges pour justifier le non-dépôt de soumission, on peut raisonnablement invoquer l'expérience des firmes soumissionnaires pour expliquer le dépôt des soumissions à un coût tenant compte des risques inhérents au projet.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même le budget de contingences prévu au contrat. Ce pourcentage de 30 % comparativement élevé aux autres projets, s'explique par la difficulté de juger de l'ampleur des travaux qui pourraient s'avérer nécessaires à la sécurité des lieux et/ou du bâtiment en surplus de ceux prévus au contrat. La gestion des travaux supplémentaires et du budget pour travaux imprévus fera l'objet d'un suivi particulier de la part du consultant qui sera encadré en tout temps par le SGPI. Toutes les directives de changement occasionnant des coûts devront être approuvées par le SGPI.

La plus basse soumission est conforme et recommandée par les professionnels (voir recommandation des professionnels en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme.

En outre, L'Alpha, Compagnie d'assurance inc., figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés

financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat; de plus l'entreprise ne détient pas pour l'instant une telle autorisation pour un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 491 822,81 \$. Ce montant inclut un budget pour travaux contingents de 113 497,57 \$ (30 %.)
Le coût net, après ristournes, est de 449 099,78 \$ (voir détail des coûts en pièces jointes.)

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre (voir intervention du Service des finances.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie vise la conservation, la préservation des ouvrages d'intérêt et la mise en valeur du patrimoine bâti. La gestion des déchets de démolition et la protection de l'environnement sont incluses au contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces travaux de consolidation et de sécurisation des lieux, la Ville risque des poursuites pour dégradation de biens d'autrui à cause des infiltrations d'eau entre les murs mitoyens et compromet ses chances d'une vente, car il ne peut y avoir de visite des lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une coordination est prévue avec la Direction des travaux publics pour n'occuper qu'une seule voie de la chaussée pour évacuer les gravats de démolition, n'entravant pas la circulation le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Octobre 2015
Réalisation des travaux Octobre à novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1150890007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 296 925,18 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2 et autoriser une dépense maximale de 310 421,78 \$ (appel d'offres public VMP-15-018 - 6 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ net de ristourne pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

D'autoriser une dépense maximale de 310 421,78 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2 (appel d'offres public VMP-15-018 - 6 soumissionnaires);

D'autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ net de ristourne pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder le contrat à Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 296 925,18 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense entièrement assumée par l'agglomération conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-21 16:15

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150890007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 296 925,18 \$ à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2 et autoriser une dépense maximale de 310 421,78 \$ (appel d'offres public VMP-15-018 - 6 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire de 283 456,46 \$ net de ristourne pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet du Quartier chinois, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en architecture et/ou en architecture de paysage et/ou urbanisme pour réaliser les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement de la phase 2 de la rue De La Gauchetière. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique et de toute autre expertise nécessaire à la réalisation du mandat.

Il est à noter que le concept préliminaire de ce projet (disponible en pièce jointe) a été réalisé conjointement par les firmes Relief Design et Atelier Christian Thiffault à l'été 2015. Le rapport de Relief Design et Atelier Christian Thiffault a été transmis à tous les soumissionnaires.

Étapes antérieures :

- Élaboration du concept préliminaire de la rue De La Gauchetière phase 2 par les firmes Relief Design et Atelier Christian Thiffault.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Rétention de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance complète du projet d'aménagement : octobre 2015 à mai 2017.

Étapes à venir ultérieurement :

- Réalisation des travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière phase 2 : avril 2016 à mai 2017

L'appel d'offres public a été lancé le 9 septembre 2015. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 24 septembre 2015 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Aucun addenda a été émis durant la période d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240149 - 8 avril 2014 : Accorder un contrat de 5 402 633,28 \$ à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois, et autoriser une dépense maximale de 5 893 781,76 \$ (appel d'offres public VMP-14-003 - 4 soumissionnaires).

CA13 240672 - 10 décembre 2013 : Autoriser une dépense maximale de 330 300,19 \$ pour l'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois (appel d'offres public VMP-13-030 - 8 soumissionnaires); Accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 275 250,15 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme Les Services exp inc. en vue de réaliser les plans et devis et la surveillance complète du projet d'aménagement. La valeur maximale du contrat est de 296 925,18 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture, en ingénierie et en éclairage urbain, pour chacune des étapes de l'étude.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 9 septembre 2015.

Les six offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Quatre offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
WAA*	80,33	9,15	142 473,52 \$	14 247,35 \$	156 720,87 \$
Exp	89,67	5,17	269 931,98 \$	26 993,20 \$	296 925,18 \$
Fahey	81,83	4,44	297 019,80 \$	29 701,98 \$	326 721,78 \$
Stantec	74,50	3,21	387 826,77 \$	38 782,68 \$	426 609,45 \$
BC2	69,00	N/A	N/A		
SMi	65,33	N/A	N/A		
Dernière estimation réalisée			255 700,00 \$	25 600,00 \$	281 300,00 \$
Moyenne des prix reçus					301 744,32 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>	15 625,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	5,55%
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>	29 796,60 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	10%

La soumission de la firme WAA Montréal Inc. a du être rejetée pour des raisons de non-admissibilité. En effet, après avoir laissé un délai raisonnable à la firme WAA Montréal Inc. pour qu'elle obtienne son autorisation de contracter délivrée par l'AMF, celle-ci n'a pas été en mesure de l'obtenir tel que demandé à l'article 24.1.2 des Instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Le prix de la firme Les Services exp inc., deuxième plus bas soumissionnaire, est de 5,55% (15 625,18 \$) plus haut que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 281 300,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Ce faible écart est normal pour ce type d'appel d'offres.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Les Services exp inc. puisque la firme, après l'élimination de la firme WAA Montréal Inc., a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Les Services exp inc. n'est inscrit ni sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle ni au RENA. Cette firme possède l'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables à la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 296 925,18 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 269 931,98 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 26 993,20 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 13 496,60 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 310 421,78 \$. Ce montant sera assumé par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne. Les travaux de la rue De La Gauchetière phase 2 donnent suite à ceux de la phase 1 complétés en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production des plans et devis : octobre 2015 – mars 2016
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : mars – avril 2016
Début des travaux : printemps 2016
Plantations, acceptation provisoire des travaux : automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2015-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156621001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc.", "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice", "Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc." et "Valade et Associés s.e.n.c. Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme de 1 677 301,68 \$ taxes incluses par année pour les années 2016 et 2017 pour une dépense totale de 3 354 603,36 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 677 301,68 \$ taxes incluses par année pour les années 2016 et 2017 pour une dépense totale de 3 354 603,36 \$ pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;
2. d'autoriser les conventions de gré à gré avec les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. », « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », « Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice Inc. », « Valade et associés s.e.n.c. Huissiers de justice » pour la fourniture de services professionnels, pour une somme maximale de 1 677 301,68 \$ par année pour les années 2016 et 2017.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-07 16:52

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156621001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc.", "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice", "Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc." et "Valade et Associés s.e.n.c. Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme de 1 677 301,68 \$ taxes incluses par année pour les années 2016 et 2017 pour une dépense totale de 3 354 603,36 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'exécution des jugements rendus par les juges de la cour municipale est confiée au percepteur des amendes qui est désigné à cette fin par décret du ministre de la Justice. Les recours prévus par le Code de procédure pénale L.R.Q., c. C-25-1 et le Code de procédure civile L.R.Q., c. C-25, afin de recouvrer les sommes dues à la Ville de Montréal, sont initiés par la section de l'exécution des jugements de la Division de la perception et des services à la clientèle. Dans ce contexte, les services professionnels d'huissiers de justice sont requis. Les contrats qui lient actuellement la Ville de Montréal à quatre (4) firmes d'huissiers de justice depuis le 1er mai 2011 viennent à échéance le 31 décembre prochain. Dans les années passées, la Ville procédait par appel d'offres public afin de retenir les services professionnels requis pour la signification de diverses procédures ainsi que pour l'exécution des jugements rendus par la cour municipale de Montréal. Cependant, la Direction des services judiciaires (la cour municipale) a décidé , compte tenu de l'entrée en vigueur d'un nouveau Code de procédure civile, prévue pour le 1er janvier 2016, de conclure des ententes de gré à gré avec les quatre (4) mêmes firmes d'huissiers et en utilisant essentiellement la même convention de services professionnels que celles qui ont été signées en 2011. En effet, la Loi sur les cités et villes L.R.Q., c. C-19 permet la conclusion d'entente de gré à gré dans les cas où l'objet du contrat est la fourniture de service pour laquelle un tarif est fixé par le gouvernement du Québec comme c'est le cas pour les services d'huissiers qui sont assujettis au Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers, R.R.Q., c. H-4, r.3. La cour souhaite bénéficier de cette opportunité afin de lui permettre d'intégrer, adéquatement les nouveaux processus qui découleront de l'application du nouveau code de procédure civile et qui ont un impact majeur sur l'exécution des jugements. Le code de procédure civile actuel a été adopté en 1965 et depuis, il n'a fait l'objet que de réformes partielles et mineures. Le nouveau code instaure

une nouvelle philosophie en regard notamment de l'exécution des jugements et la cour doit mettre en place un nouveau modèle d'exécution des jugements et les nombreux processus qui en découlent. La poursuite des activités d'huissierie avec les mêmes 4 firmes par le biais de convention de gré à gré offre à la cour et aux gestionnaires responsables de l'implantation de ces mesures, l'occasion de valider les activités d'huissierie dans le nouveau cadre légal et d'adapter, s'il y a lieu l'offre de service.

Les quatre (4) firmes d'huissiers présentement sous contrat avec la Ville acceptent de conclure une entente de gré à gré et de signer une nouvelle convention à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1481 - 12 septembre 2007 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice durant les années 2008, 2009 et 2010.

CG07 0489 - 20 décembre 2007 : Autoriser une dépense de 5 525 700 \$ pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice et approuver six (6) projets de convention.

CG10 0449 - 16 décembre 2010 : Autoriser la prolongation, jusqu'au 30 avril 2011, des contrats intervenus avec six (6) firmes d'huissiers.

CE11 0164 - 17 février 2011 : Autorisation de lancer un appel d'offres pour la rétention de services professionnels d'huissiers de justice pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

CG11 0118 - 14 avril 2011 : Accorder un contrat de services professionnels aux quatre (4) firmes d'huissiers de justice pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme de 9 209 500 \$ pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

DESCRIPTION

La convention professionnelle d'huissiers de justice est d'une durée de deux (2) ans. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2016 et expire le 31 décembre 2017.

JUSTIFICATION

Le recours aux services d'huissiers de justice s'impose afin que le percepteur de la cour municipale puisse assumer toutes ses responsabilités en matière d'exécution des jugements et de signification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les procédures seront attribuées aux firmes d'huissiers en vertu d'un mécanisme défini à la Convention de services professionnels des huissiers de justice.

Ce pourcentage se définit comme suit :

- 1) un pourcentage égal des procédures est remis à chaque firme retenue jusqu'à concurrence de quarante pour cent (40%) de l'ensemble des procédures.
- 2) dix pour cent (10%) des procédures sont remis aux firmes proportionnellement au nombre d'huissiers actif de chaque firme.
- 3) cinquante pour cent (50%) des procédures sont remis en fonction des résultats obtenus par chaque firme retenue lors de l'opération sabot de Denver.

Une fois cette répartition établie pour chacune des firmes, les procédures seront séparées selon la première lettre du nom de famille du défendeur et distribuées aux firmes selon le

pourcentage préalablement établi.

Le coût total des contrats à octroyer est de 3 354 603,36 \$ taxes incluses pour une période de deux (2) ans soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 inclusivement, soit 1 677 301,68 \$ par année. Cette dépense représente un coût net de 3 063 200 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, soit 1 531 600 \$ par année. Ces sommes sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction des affaires juridiques pour les années 2016 et elles seront planifiées pour le budget 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du recours aux firmes d'huissiers de justice est essentiel dans le cadre des opérations de la cour municipale. Bien que la cour utilise les services d'une équipe d'huissiers municipaux, ceux-ci sont appelés à signifier les procédures de la cour municipal et à effectuer des demandes de paiements à l'intérieur d'un territoire défini couvrant la grande région métropolitaine. Les firmes d'huissiers privés, quant à elles, possèdent un pouvoir d'action sur tout le territoire de la province du Québec. Elle sont également en mesure d'effectuer les actes requis en matière d'exécution forcée dont notamment l'opération sabot de Denver. Sans cette fourniture de services, la cour sera dans l'impossibilité de se conformer à ses obligations légales liées à la signification des procédures et à sa mission relative à l'exécution des jugements rendus par la cour municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les gestionnaires responsables du dossier documenteront les nouveaux processus d'exécution des jugements dès l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile (1er janvier 2016) afin d'identifier les besoins de la cour et d'être en mesure de faire des recommandations éclairées pour le prochain processus d'octroi de contrat de services professionnels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les services d'huissiers sont régis par le Tarif des honoraires et des frais de transport des huissiers R.R.Q., c. H-4, r.3.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Celine D'AOUST)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine AUBÉ
Chef de section - exécution des jugements

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-01

Lucie DAUPHINAIS
C/d perc.& service à la clientèle.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2015-10-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1154426001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14648 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14648 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 84,1 % par l'agglomération, pour un montant de 154 193,17 \$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-23 13:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1154426001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14648 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande d'octroi de contrat de services professionnels concerne les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Vauquelin, legs associés au 375^e anniversaire de Montréal, prévus au PTI du Service de la mise en valeur du territoire et des travaux d'étanchéité des fondations des bâtiments adjacents à la place Vauquelin prévus au PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, soit l'édifice Lucien-Saulnier, l'hôtel de ville et le tunnel qui les relie. Dans le cadre de ces travaux d'aménagement, des interventions archéologiques doivent être exécutées.

Ces interventions doivent être réalisées afin de prévenir l'altération du patrimoine archéologique. La documentation des ressources archéologiques permettra également d'assurer une prise de décision réfléchie quant à la protection et la mise en valeur de ce patrimoine fragile et, éventuellement, à son intégration au projet d'aménagement. L'embauche d'une firme professionnelle externe est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat, puisque la Ville ne dispose pas des ressources requises pour réaliser ce dernier.

Le secteur couvert par le mandat fait partie d'un site patrimonial déclaré par le gouvernement provincial. Les limites du site patrimonial correspondent également aux limites d'un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel identifié au plan d'urbanisme adopté en 2004. Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel, lorsque des interventions sont planifiées dans ces limites, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Les mesures de protection doivent être prévues lors de la planification du projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Étape terminée :

Services professionnels pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et des orientations de mise en valeur pour la Cité administrative

Étapes en cours de réalisation :

Services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour le réaménagement de la place Vauquelin

Services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour les travaux d'étanchéité de l'hôtel de Ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel

Appel d'offres pour les travaux d'étanchéité de l'hôtel de Ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Services professionnels en archéologie pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal

Étapes à venir :

Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'étanchéité de l'hôtel de Ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel

Appel d'offres et octroi du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement à la place Vauquelin

Selon la directive C-OG-DG-D-12-009, en vigueur au moment de l'appel d'offres, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'était pas requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI du Service de la mise en valeur du territoire et du Service de la gestion et de la planification immobilière et que la grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions a été préapprouvée par le comité exécutif.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public a été publié dans le SEAO, le site Internet de la Ville et le journal *La Presse* le 29 juillet 2015 (15-14648). Après 27 jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 24 août 2015. Dans le cadre de cet appel d'offres, cinq addenda ont été publiés :

Addenda n°1 - 31 juillet 2015 - Modification au devis

Addenda n°2 - 6 août 2015 - Modification au devis

Addenda n°3 - 13 août 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires

Addenda n°4 - 14 août 2015 - Report de la date d'ouverture

Addenda n°5 - 18 août 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, le comité de sélection a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Arkéos inc. experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Vauquelin. La soumission est valide pour une durée de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0514, 20 août 2015 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

CE15 0672, 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCCQ pour la période 2015-2016.

CG15 0032, 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13786 (4 soum.).

CG14 0486, 14 novembre 2014 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 0639, 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

CG13 0347, 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

CG12 0471, 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le MCCQ et la Ville de Montréal - Montant de l'Entente 121 505 000 \$, part du MCCQ 57 351 000 \$, part de la Ville de Montréal 63 154 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Arkéos inc. pour la réalisation des interventions archéologiques nécessaires sur la place Vauquelin et ses abords et à procéder à l'analyse des données et à la rédaction des rapports archéologiques.

La durée du mandat est de 15 mois ou jusqu'à l'épuisement de la somme maximale prévue au contrat, soit 183 345,04 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des contingences (représentant 10 % du prix total de la soumission d'Arkéos inc.) qui n'étaient pas inscrites au bordereau de la soumission. L'ajout de contingences s'explique par le fait que les travaux seront réalisés dans un calendrier serré et en milieu patrimonial sensible, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Le consultant sera rémunéré pour les services rendus selon les taux horaires soumis dans la grille de tarification et selon les heures réellement travaillées, ainsi qu'à partir des prix unitaires soumis et selon les quantités utilisées.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes de consultants ont été preneurs du cahier des charges. Trois (3) firmes, SACL inc., Arkéos inc. et Truelle et C^{ie} inc. (soit 60 % des preneurs), ont déposé une offre. Ces offres ont été jugées recevables et analysées. Suite à l'analyse des offres, l'offre de Truelle et C^{ie} inc. a reçu un pointage intérimaire de 67,1 % et a été jugée non conforme. La seconde enveloppe accompagnant l'offre de cette firme n'a donc pas été ouverte.

La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

<i>Firmes soumissionnaires conformes</i>	<i>Note intérimaire (%) (1)</i>	<i>Note finale (2)</i>	<i>Prix de base (3)</i>	<i>Total avec taxes (4)</i>
-------------------------------------------------	----------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	------------------------------------

Arkéos inc.	82,8 %	7,96	144 968,30 \$	166 677,30 \$
SACL inc.	70,9 %	5,88	178 758,08 \$	205 527,10 \$
Dernière estimation réalisée				230 511,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 63 833,71 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-27,69 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note - adjudicataire)				38 849,80 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note - adjudicataire)/adjudicataire x 100)				23,31 %

(1) Note intérimaire obtenue en fonction des critères de sélection préétablis.

(2) Note finale obtenue selon la formule prévue par la Loi sur les cités et les villes.

(3) Prix avant taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission.

(4) Prix avec taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission, utilisé pour l'application de la formule prévue par la Loi sur les cités et villes.

La firme Arkéos inc. a obtenu le meilleur pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 1^{er} septembre 2015 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement). Lors de l'évaluation qualitative, Arkéos inc. a obtenu la note intérimaire de 82,8 %. À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart important a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire et où les taux horaires présentés pour les postes requis étaient plus élevés. Les taux horaires présentés dans l'offre retenue sont probablement le reflet d'une saine compétition dans le marché actuel et favorisent la Ville de Montréal sans avoir d'impact négatif sur la capacité de production de la firme et l'échéancier des travaux.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat totalisera la somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 16 667,73 \$, taxes incluses, pour les contingences.

Les crédits requis pour donner suite à ce dossier proviendront du PTI du Service de la mise en valeur du territoire (projet 36200 : Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal), pour une somme maximale de 140 299,52 \$, et du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière (mandat : 16864-2-026), pour une somme maximale de 43 045,52 \$.

Cette dépense sera assumée à 84,1 % pour l'agglomération, pour un montant 154 193,17 \$, parce qu'elle constitue un acte mixte dont le pourcentage fut établi en fonction de la portion « agglomération » de l'occupation des bâtiments municipaux concernés, soit l'édifice Lucien-Saulnier, l'hôtel de ville et le tunnel qui les relie.

Le comité de direction de l'entente sur le développement culturel a entériné le projet par les recommandations de crédits n° 11-1.2.2.5-059, 12-1.1.5.4-033, 13-1.1.5.4-034 et 13-1.1.5.4-215. Par conséquent, ce projet est subventionné à 40 % avec un impact net sur l'emprunt à charge de l'agglomération de 60 % soit 76 867.30\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent à assurer la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra à la Ville de Montréal :

- d'atteindre les objectifs de la Politique du patrimoine en ce qui concerne la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique, notamment en développant les savoir-faire et en innovant en matière d'intervention respectueuse du patrimoine sur le domaine public;
- de réaliser la programmation convenue et de poursuivre les objectifs établis conjointement avec le MCCQ dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- d'assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique;
- de fournir les données historiques et archéologiques permettant l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu afin d'en tenir compte dans l'élaboration des plans et devis;
- d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le comité exécutif : 4 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie-Claude SEGUIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Avis favorable :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Geneviève LAVERGNE
Archéologue, Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2015-10-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-23

CE : 20.011
2015/11/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150775001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Cavendish
Objet :	Approuver une entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

Il est recommandé :
D'approuver l'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de
chemin de fer Canadien Pacifique dans le cadre du projet de raccordement du boulevard
Cavendish.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-13 08:37

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150775001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Cavendish
Objet :	Approuver une entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish, en discussions depuis de nombreuses années, fait partie des priorités de l'Administration montréalaise. En effet, l'agglomération de Montréal a adopté, le 26 février 2015, une résolution couronnant les appuis au projet Cavendish des villes de Mont-Royal, Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal et les arrondissements Saint-Laurent et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet Cavendish vise à compléter le réseau routier artériel du secteur centre-ouest de l'île, au bénéfice de l'agglomération montréalaise. Plus spécifiquement, le projet consiste à raccorder la section nord de Cavendish dans l'arrondissement Saint-Laurent, à la section sud présente dans la Ville de Côte Saint-Luc; ce qui permet d'y raccorder aussi des liens d'est en ouest, de Cavendish à Décarie.

La réalisation du projet Cavendish implique une insertion à travers la cour de triage St-Luc du Canadien Pacifique (CP). Des transactions immobilières seront requises, en plus de discussions avec le CP, pour minimiser les impacts sur ses opérations. Des échanges d'informations, souvent confidentiels, sont nécessaires pour convenir d'une éventuelle entente menant au succès de réalisation du projet Cavendish.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG 150091 - Le 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal.
- CM 141061 - Le 13 novembre 2014 - Résolution d'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) comprenant la réserve en 2017 d'une somme de 13,5M\$, notamment pour l'acquisition des terrains. S'ajoute une somme de 55M\$ en ultérieur au PTI.
- CG 130419 - Le 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Étant donné le caractère confidentiel de certaines informations, une entente de confidentialité est à convenir entre la Ville de Montréal et le CP. En effet, des décisions seront à prendre par l'une et l'autre des parties impliquées sur la base d'informations sensibles qui pourraient affecter le cours des discussions et les coûts du projet, si elles étaient divulguées, ce qui nécessite la signature d'un engagement de non-divulgaration.

JUSTIFICATION

L'engagement de confidentialité faisant l'objet du présent sommaire décisionnel servira d'une part à mieux contrôler l'information échangée entre les deux parties. Aussi, chacune des parties s'engage à prendre les dispositions requises pour mettre à l'abri les informations confidentielles qui lui sont transmises. Le partage de l'information jugée confidentielle permettra de bonifier certaines données, ce qui ne pourrait être fait autrement pour assurer le succès du projet de raccordement Cavendish. Ce processus est courant pour ce type de projet de grande envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente de confidentialité permettra de mieux canaliser l'information et ainsi réduire les risques du projet, notamment la spéculation foncière. Sa signature est requise pour la poursuite des discussions avec le CP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Isabelle LUSSIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine LEDUC
Chargée de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-05

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2015-10-08



Dossier # : 1151368007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-4263-07

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 386,4 m², le tout pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-21 14:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151368007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-4263-07

CONTENU

CONTEXTE

M. Antonio Di Gennaro (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P, en pièces jointes.

La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 537 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 386,4 m², afin de le vendre concurremment avec le lot voisin, soit le numéro de lot 1 058 773 du cadastre du Québec, appartenant déjà à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'Autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, innommée, portant le numéro de lot 1 058 773 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et de l'aménagement de l'Autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue, la retirer du domaine public et la vendre.

Afin de ne pas créer d'enclave lors de la vente par appel public de soumissions du lot 1 058 773 du cadastre du Québec, la Ville acquiert l'Immeuble. En effet, lorsque la Ville sera propriétaire de l'Immeuble, il sera alors possible de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 773 et de vendre les terrains connus et désignés par les lots 1 056 537, 1 058 773 et 1 056 541 par appel public de soumissions pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.

À noter que les propriétaires des lots voisins situés sur le 4^e Avenue n'ont pas manifesté d'intérêt à acquérir l'Immeuble et ce, même si l'un d'eux a installé une piscine hors terre sur l'Immeuble. Cependant, le Vendeur a transmis une lettre par courrier recommandé à ce voisin, dont copie a été remise à la Ville, afin de lui demander de retirer tout équipement et libérer le terrain, sans résultat, ce qui a eu pour effet de suspendre la computation du délai de la prescription acquisitive.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant l'Immeuble, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (le « SITE ») a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'Autoroute 25 en boulevard, des études de caractérisation ont été effectuées par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 et par Genivar en 2008, lesquelles furent consultées par le SITE. Celui-ci est d'avis que le potentiel de contamination de l'Immeuble est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce lot permettra à la Ville de vendre les lots voisins par appel public de soumissions afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.
- Cette dernière vente évitera la création d'une enclave empêchant la Ville de procéder éventuellement à la vente du lot numéro 1 058 773 (rue voisine) et à son retrait du domaine public.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 30 000 \$ et 43 000 \$, soit entre 77,64 \$/m² (7,21 \$/pi²) et 111,28 \$/m² (10,34 \$/pi²).
- Le prix négocié est de 34 500 \$, soit 89,29 \$/m² (8,29 \$/pi²).
- Cette transaction est non taxable.
- Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI.

La dépense sera temporairement imputée au règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant plusieurs terrains appartenant à la Ville et situés entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains ou à des tiers. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront notamment l'occupation, sans droits, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente de l'Immeuble et des lots voisins, par appel public de soumissions, permettant la construction d'un bâtiment résidentiel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-21**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-21



Dossier # : 1155840009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1er septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert. N/Réf. : 25-1-33 - Autoparc 278. Code de dossier : 31H12-005-1854-05

Il est recommandé :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-27 08:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155840009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1er septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert. N/Réf. : 25-1-33 - Autoparc 278. Code de dossier : 31H12-005-1854-05

CONTENU

CONTEXTE

En 2012-2013, l'aréna Ahuntsic a été mis aux normes en vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement. Le Parc 278, adjacent à l'aréna, situé au 10560, rue Saint-Hubert à l'angle de la rue Prieur, a été retiré temporairement de l'entente-cadre pour la période du 31 août 2012 jusqu'au 31 août 2013 en raison des travaux effectués. Le sommaire décisionnel portant le numéro 1120515002 est disponible à titre consultatif pour plus de détails.

L'aréna Ahuntsic attire environ 40 000 utilisateurs annuellement sans compter les spectateurs. Suite à un fort achalandage de l'aréna et à un engouement des amateurs sportifs sur glace, l'Arrondissement souhaite dédier le stationnement à sa clientèle, et ce, de façon permanente. De ce fait, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM ») a exploité le terrain jusqu'au 31 août 2012 et n'a jamais repris ses activités depuis.

Afin de refléter la situation actuelle, le présent sommaire décisionnel a pour but de mettre définitivement fin au bail en faveur de la SCSM, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2013.

L'Arrondissement a procédé à diverses analyses retardant ainsi la décision de retirer le Parc 278 de l'entente-cadre. Le fait que la personne responsable du dossier ait quitté pour un congé de maladie prolongé a aussi contribué au retard du dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1074 - 27 juin 2012 - Interrompre les effets du bail, en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, du 31 août 2012 au 31 août 2013;

CE12 0095 - 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, qui comprennent des précisions à l'égard des travaux admissibles;

CE10 1137 - 7 juillet 2010 - Le comité exécutif adoptait le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements;

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - Bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal;

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente-cadre.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2013, relativement au terrain désigné comme étant le « Parc 278 », adjacent à l'aréna situé au 10560, rue Saint-Hubert.

JUSTIFICATION

Le retrait définitif du Parc 278 permettra de régulariser la situation d'occupation du terrain non tarifé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de répondre à la demande accrue des utilisateurs de l'aréna et à l'achalandage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DONNÉES SUR LE PARC 278 :

Capacité de stationnement : 68

Retrait définitif : 68

Tarif mensuel 2012 : 66 \$ chacun

En se basant sur les données de la dernière année d'exploitation, soit 2012, la perte de revenus annuelle pour la Ville est estimée à 58 700 \$.

Les comptes de taxes payés par SCSM devront être ajustés de façon rétroactive à compter du 1^{er} septembre 2013 et représentent un montant total de 155 626,33 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 4 novembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-26

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-10-26

**Dossier # : 1154069010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Planeta S.E.C., pour une période de 6 mois, à compter du 1er février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pi ² , situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$ incluant les taxes et d'autoriser la dépense de 191 720,82 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C. 2- Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1er février 2016, un local situé rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 5 358 pi ² à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. (Bâtiment 3667)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Planeta S.E.C., un local d'une superficie de 5 358 pi², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, moyennant un loyer total de 85 786,44\$ incluant les taxes, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 5 358 pi² à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail;

3- d'autoriser la dépense de 191 720,82 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C.;

4- d'autoriser la dépense de 25 007,06 \$ taxes incluses en incidence;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-19 10:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Planeta S.E.C., pour une période de 6 mois, à compter du 1er février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pi ² , situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$ incluant les taxes et d'autoriser la dépense de 191 720,82 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C. 2- Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangéline, pour une période de 6 mois à compter du 1er février 2016, un local situé rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 5 358 pi ² à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. (Bâtiment 3667)

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, connu sous le nom du Pavillon Lafontaine, est un édifice municipal qui abrite plusieurs locataires tels que le Centre de la petite enfance Évangéline (la « Garderie »), Sida Bénévoles, l'organisme Les Oeuvres du Père Sablon (gymnase d'entraînement pour gymnastes) ainsi que la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Montréal-Centre. Concernant les espaces de la Garderie, ceux-ci sont loués à l'Université du Québec à Montréal (« l'UQAM ») et ensuite sous-loués à la Garderie. Depuis plusieurs mois le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») planifie des rénovations majeures au Pavillon Lafontaine. Dans le but d'exécuter les travaux d'enveloppe du bâtiment, il est essentiel de relocaliser, pour une durée de 6 mois, la Garderie à proximité de son emplacement actuel. Les travaux qui devront être effectués requièrent que le mur extérieur (mur rideau) soit reconstruit dans son ensemble. Conséquemment, la Garderie ne pourra être en opération pendant ces travaux.

Le SGPI a donc évalué plusieurs scénarios afin de relocaliser la Garderie. Il a été décidé que le scénario le moins coûteux était la location d'un espace au 2120, rue Sherbrooke Est.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail entre la Ville de Montréal et Gestion Planeta S.E.C., pour la location d'un local d'une superficie de 5 358 pi², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016. Cet espace sera sous-loué à la Garderie afin d'assurer la continuité du service de garde pendant la durée des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0982 - le 18 août 2015 - accorder un contrat à Norgereq ltée, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301, Sherbrooke Est - Dépense totale de 4 434 016,62 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Planeta S.E.C., un local d'une superficie de 5 358 pi², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$ incluant les taxes, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. De plus, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, un local situé rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 5 358 pi² à des fins de garderie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail.

L'entente de sous-location prévoit que l'Université du Québec à Montréal poursuivra de payer son loyer à la Ville de Montréal comme si elle occupait les lieux au Pavillon Lafontaine tout comme la Garderie poursuivra de payer son loyer à l'UQAM. De plus, cette entente prévoit que la Garderie devra respecter toutes les obligations prévues au bail négocié entre la Ville de Montréal et Gestion Planeta S.E.C.

JUSTIFICATION

Le SGPI est dans l'obligation de relocaliser la Garderie afin de réaliser les travaux. Le SGPI a analysé la possibilité de relocaliser la Garderie sur le site même à l'intérieur de bâtiments temporaires. Le coût des bâtiments temporaires est d'environ 690 000 \$ ce qui représente une somme supérieure au scénario proposé dans ce sommaire décisionnel. Actuellement, aucun espace n'est disponible dans le parc immobilier de la Ville pour recevoir les activités de la Garderie. Le scénario le moins coûteux pour la Ville serait de fermer pendant la période des travaux (4 à 6 mois) la Garderie. Le coût pour cette fermeture serait d'environ 46 000 \$ en perte de loyer, mais comme la Ville est un Locateur responsable et que le bail actuel ne permet pas de suspendre l'occupation, il a été décidé de relocaliser la Garderie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la somme en loyer que devra assumer le SGPI pour la relocalisation de la Garderie.

Superficie 5 358 pi²	du 1er février 2016 au 31 juillet 2016
Loyer de base	42 864,00 \$
Loyer frais d'exploitation	30 219,12 \$
Loyer stationnement	1 530,00 \$
Loyer total avant taxes	74 613,12 \$
TPS (5 %)	3 730,66 \$
TVQ (9,975 %)	7 442,66 \$
Loyer total taxes incluses	85 786,44 \$
Ristourne TPS	(3 730,66) \$
Ristourne TVQ (50%)	(3 721,33) \$
Loyer net	78 334,45 \$

Le taux unitaire annuel pour cette location est de 27,85 \$/pi²

Ce taux est conforme avec la valeur locative pour un usage commercial pour ce type de local.

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	145 000,00 \$
Contingences	21 750,00 \$
Incidences	21 750,00 \$
Total avant taxes	188 500,00 \$
TPS (5 %)	9 425,00 \$
TVQ (9.975 %)	18 802,88 \$
Total taxes incluses	216 727,88 \$
Ristourne de TPS	(9 425,00\$)
Ristourne de TVQ (50 %)	(9 401,44 \$)
Coût total net	197 901,44 \$

Puisque des travaux de démolition sont prévus, le SGPI estime à 15 % le coût des contingences. De plus, le SGPI estime à 15 % le coût des travaux pour les incidences du projet. Le SGPI doit déménager 2 fois la garderie et assumer un service de buanderie pendant la durée de cette location. Dans les faits l'aménagement d'une salle de lavage est plus dispendieuse que le coût d'un service de buanderie.

À l'échéance du bail, la Ville devra remettre le local dans son état initial. Conséquemment, le SGPI estime que le coût de remise en état du local sera d'environ 20 000 \$. Cette somme est incluse au coût des travaux d'aménagement décrit ci-haut.

La dépense en loyer et la dépense en travaux d'aménagement sont entièrement assumées par le SGPI à même les incidences prévues au dossier décisionnel 1156627003 (CM 15 0982).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que la Ville serait dans l'obligation de fermer pour 6 mois la Garderie au Pavillon Lafontaine afin d'exécuter les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-22

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-10-19

**Dossier # : 1155066007**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$, soit 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », 2 477,64 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) - Ville liée de Pointe-Claire;
2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-21 17:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155066007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 477,64 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, était signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). L'entente Ville - MTESS, d'une durée d'une année, est dotée d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2016.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Ville de Pointe-Claire détermine, au même titre que les autres villes liées, les organismes et les projets qu'elle choisit de soutenir financièrement. Pour le faire, le budget qui lui est attribué dans le cadre de la prolongation d'une année de l'Entente Ville - MTESS, est de 9 477,64 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'Enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015

CE15 1078 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 4 910 \$ à Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016 - Ville de Pointe-Claire

CE14 0395 du 19 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville liée de Pointe-Claire

CE13 1575 du 2 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville de Pointe-Claire

CE12 1464 du 5 septembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 973,11 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2012, dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2012) - Ville de Pointe-Claire

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives

sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ et en approuver la répartition budgétaire

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2011 et approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ pour l'exercice financier 2009

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)

Projet : Travail de milieu / de rue - Ville de Pointe-Claire

Le projet consiste à effectuer du travail de rue au centre commercial Fairview. Il offrira aux jeunes, aux prises avec une problématique d'itinérance, de toxicomanie, de santé mentale ou autre, un service d'écoute, de référence, de soutien et d'accompagnement. On prévoit 750 interventions, soit 250 auprès de jeunes femmes et 500 auprès de jeunes hommes.
Montant recommandé : **3 000 \$**

Corbeille de pain Lac Saint-Louis

Projet : Mangeons ensemble

Le projet consiste à tenir une discussion directement liée à la santé, la nutrition, la budgétisation et autres sujets pertinents à chaque mois. Celle-ci sera accompagnée de la préparation d'une collation et/ou d'un repas léger. L'objectif est de contribuer à l'autonomie des personnes âgées à l'aide, entre autres, d'une bonne nutrition ainsi que de les sortir de leur isolement. Seront directement touchées, 13 personnes, soit dix femmes et trois hommes, de 65 ans et plus.

Montant recommandé : **2 477,64 \$**

Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île

Projet : Heure des devoirs

Le projet « Heure des devoirs » est un service d'aide offert à des jeunes du secteur Delmar, un quartier défavorisé de la ville de Pointe-Claire, afin de lutter contre l'analphabétisme et favoriser leur intégration à la communauté. Sont prévus, 13 participants, soit six jeunes femmes et sept jeunes hommes. Ces derniers seront soutenus et encadrés pour l'acquisition d'une certaine autonomie dans leur cheminement scolaire. Le projet Heure des devoirs représente également un soutien indirect aux familles.

Montant recommandé : **4 000 \$**

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2016). Ils ont reçu l'appui de la ville liée de Pointe-Claire et se conforment aux balises de l'Entente. De plus, ils répondent à des problématiques liées au décrochage scolaire, à l'insertion sociale des clientèles à risque, à la sécurité alimentaire et au soutien à la vie communautaire. Le soutien financier que la Ville accorde au projet d'Action Jeunesse de

l'Ouest-de-île (AJOI) qui a débuté en avril 2015, est complémentaire à d'autres sources de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets de la ville liée de Pointe-Claire se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé				Soutien recommandé 2015	Projet	% du projet total
	2012	2013	2014	2015			
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	3 000 \$	3 000 \$	-	-	3 000 \$	« Travail de milieu/de rue - Ville de Pointe-Claire »	10 %
Corbeille de pain Lac-Saint-Louis	2 031 \$	N/A	-	-	2 477,64 \$	« Mangeons ensembles »	100 %
Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île	N/A	N/A	2 415 \$	4 910 \$	4 000 \$	« Heure des devoirs »	100 %

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 404434.

Par ailleurs, Action-Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) a reçu divers soutiens financiers dans le cadre de la même entente pour des projets Travail de milieu / de rue, mais dans d'autres arrondissements : Pierrefonds - Roxboro a accordé 35 651,86 \$ en 2015; l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a accordé 14 163 \$ pour la période janvier 2014 au 31 décembre 2014 et 14 163 \$ pour la période janvier 2015 à mars 2016 et pour d'autres villes liées : Dollard-des-Ormeaux avec 18 000 \$ pour l'année 2012, 59 392 \$ pour l'année 2013 / 2014 et 29 696 \$ pour l'année 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet « Heure des devoirs » contribue à lutter contre le décrochage scolaire et apporte aide et soutien aux familles. Le projet « Mangeons ensembles » permet de sortir des personnes âgées de leur isolement et leur donne les rudiments d'une bonne nutrition. Le projet « Travail de milieu / de rue » agit auprès des jeunes faisant face à des problématiques spécifiques pour prévenir leur adhésion aux gangs de rue et les réorienter vers des ressources appropriées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe B aux projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-10-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-10-20



Dossier # : 1152442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile (Iphone et Android) pour la campagne 100 % vigilant.

Il est recommandé d'autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile sur le transport actif.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-22 09:16

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Division sécurité routière et patrouilles spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un concours à l'intention des usagers de la route par le biais d'une application mobile (Iphone et Android) pour la campagne 100 % vigilant.

CONTENU

CONTEXTE

Grâce au soutien financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a développé et continue de déployer **100% vigilant**, une campagne percutante sur le transport actif. Lancée en 2012, cette campagne concerne les piétons, les cyclistes et les conducteurs qui se partagent la route – et, malheureusement, la responsabilité des collisions. Elle est certainement la plus importante jamais réalisée dans l'agglomération de Montréal en raison du nombre de partenaires concernés et du territoire couvert.

À l'origine, cette campagne a été conçue par le Service des transports et le SPVM, en collaboration avec les 19 arrondissements de la Ville de Montréal afin que les intervenants municipaux et leurs partenaires puissent parler d'une seule et même voix. Depuis, les représentants de la Ville mènent « 100 % vigilant dans mon arrondissement », à Montréal, en concertation avec les cinq commissions scolaires, francophones et anglophones. Quant au SPVM, il poursuit la campagne **100 % vigilant** dans toute l'agglomération, de concert avec ses partenaires corporatifs et locaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans sa volonté d'améliorer la communication avec son public cible, le SPVM a choisi d'explorer une nouvelle technologie pour faire évoluer la campagne **100 % vigilant**, en développant une application mobile pour téléphones intelligents. Cet outil offrira aux utilisateurs un moyen facile d'accéder aux informations en matière de sécurité routière à tout moment et en tout lieu.

Afin d'inciter l'intérêt des usagers à télécharger l'application, nous entendons recourir à un concours et des tirages "Jouer et gagner". En effet, le concours sera conçu sous la forme d'un jeu-questionnaire à trois volets offrant un cheminement pour les piétons, les cyclistes et un autre pour les automobilistes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes phases du développement de l'application et du concours ont été amorcés grâce à l'appui financier de la SAAQ en 2014. Le budget des prix de participation que nous estimons à 15 000 \$ seront assumés par la subvention de la SAAQ que nous recevrons en 2015 (réf.: GDD 2152442001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'application mobile visera à rejoindre les publics cibles là où ils se trouvent, grâce à la collaboration de partenaires du milieu. À titre d'exemple, le SPVM pourra solliciter la contribution des associations étudiantes de CÉGEP et universitaires pour faire connaître l'application et inciter les jeunes à participer au concours. Le SPVM pourra également demander à d'autres partenaires d'annoncer l'application et le concours dans leur site Internet. La production de matériel promotionnel muni d'un code QR (code barres en deux dimensions) est également prévue : cartes de visite à remettre par les policiers dans le cadre de la campagne 100 % vigilant, tréteaux utilisés lors de leurs interventions ainsi que des affiches destinées aux différents postes de quartier et aux écoles de conduite de leur secteur respectif. Il est à noter que le concours sera ouvert aux résidents de l'agglomération de Montréal (19 arrondissements de la Ville de Montréal, et 15 municipalités de banlieue).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les documents "Formulaire de réclamation de prix" et "règlement du concours 100% vigilant" ont déjà été visés par les affaires juridiques de la Ville en décembre 2014. (voir pièces jointes)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable :
Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique (Stéphane GUIDOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LALONDE
inspecteur-chef police

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-10

Claude BUSSIÈRES
Assistant-Directeur police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2015-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-07-21

**Dossier # : 1153253006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot

ATTENDU la nécessité d'assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords de Turcot ;
ATTENDU la volonté d'encourager la participation des citoyens, d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;

ATTENDU l'expertise de l'Office de consultation publique de Montréal dans la réalisation de mandats similaires, sa crédibilité et sa réputation de neutralité;

ATTENDU les bénéfices d'accéder à des plates-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;

ATTENDU l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement géographique à l'échelle montréalaise et les retombées escomptées;

ATTENDU le besoin d'assurer une cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration et d'adoption du PDUES devant s'échelonner sur trois années (2015, 2016 et 2017);

Il est proposé,

De demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-19 15:08

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153253006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest, la Direction des transports de la Ville de Montréal et le Ministère des transports du Québec (MTQ) ont jeté les bases d'un exercice de planification qui identifiera, au cours des prochaines années, les interventions urbaines, les investissements stratégiques et les mesures réglementaires à mettre en place afin de limiter les impacts des travaux de réfection de l'échangeur et tirer profit d'opportunités pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers limitrophes.

S'inspirant de la démarche de concertation et de planification tenue dans le cadre de la mise en valeur des territoires aux pourtours du campus universitaire Outremont mise de l'avant par le Service de mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest désire élaborer un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les secteurs limitrophes de l'échangeur Turcot.

L'exercice de planification se déroulera en deux grandes étapes distinctes. Une démarche menant à la formulation d'une vision de développement pour le secteur constituera la toute première étape, tandis que la seconde portera sur l'élaboration et l'adoption comme tel du PDUES

Traversé par le canal de Lachine et des autoroutes, ce territoire d'environ 2,3 km² est formé historiquement de quartiers ouvriers où se posent divers défis sociaux et économiques. Ces territoires doivent conjuguer des enjeux locaux de qualité de vie, ainsi que des enjeux de développement et de positionnement régionaux. D'une part, il importe de répondre aux besoins de la communauté qui se traduisent, entre autres, par une offre de logements abordables de qualité, des services de proximité, la mise en valeur des quartiers villageois et la consolidation des secteurs d'emplois, dont le secteur Cabot. D'autre part, de

nouvelles opportunités, telles que la mise en valeur des entrées de ville, le positionnement récréo-sportif du canal de Lachine et du Complexe récréatif Gadbois, le développement d'activités connexes au Centre universitaire de santé McGill seront notamment évaluées.

La diversité et la nature des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer les dimensions urbaines, économiques et sociales. Ces aspects militent en faveur d'une démarche de planification accordant une large place à la consultation et à la concertation en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyens. L'arrondissement du Sud-Ouest estime que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pourra avantageusement contribuer au succès d'une telle démarche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0237 - 25 juin 2015: Approuver la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater l'arrondissement du Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en oeuvre du plan.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans une démarche participative visant à dégager la vision de développement qui constituera le point de départ de l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot. Le mandat donné à l'OCPM consistera notamment à :

- définir la stratégie globale de participation en collaboration avec l'arrondissement (type d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations à l'arrondissement.

Dans le cadre de cette démarche, l'arrondissement du Sud-Ouest préconise une approche intégrée misant sur:

- la tenue de différentes activités (ateliers, charrettes, concours, etc.) pouvant rejoindre des publics divers, tant à l'échelle locale qu'au-delà du territoire du PDUES ;
- la mise à contribution et le développement de partenariats avec d'autres instances de la Ville (ex. Comité Jacques-Viger) ou externes à celle-ci (ex. organisme de développement économique);
- le recours aux plus récentes technologies et aux nouveaux médias.

Comme suite à cette étape, une fois la vision de développement arrêtée, l'OCPM pourrait être appelé à encadrer la démarche formelle de consultation publique sur le projet de PDUES.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner l'arrondissement dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration du PDUES pour les motifs suivants:

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes en misant notamment sur une saine mixité des clientèles et des fonctions urbaines;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plate-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement stratégique à l'échelle montréalaise et les retombées escomptées;
- assurer la cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration du PDUES et ultimement lors son adoption également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du PDUES s'inscrit dans les principes de développement durable, notamment au chapitre de la participation citoyenne. Diverses composantes y seront par ailleurs étudiées, notamment, le maintien de la qualité de vie des citoyens, la mixité des fonctions et le maintien d'un équilibre social, l'amélioration de la qualité environnementale du milieu, la qualité de l'air aux abords de l'échangeur, la diminution des îlots de chaleur, et l'intégration du transport collectif et actif dans une perspective de développement optimal du territoire. Enfin, la démarche permettra d'actualiser le potentiel du secteur en terme de développement économique, notamment au chapitre du maintien et de la création d'emplois.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

A terme le PDUES dégagera une vision et des orientations claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement et l'aménagement de ce territoire. La collaboration de l'OCPM à l'élaboration du PDUES permettra de s'assurer que les citoyens, les différentes parties prenantes et tout intéressé auront eu l'occasion d'y contribuer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et l'arrondissement du Sud-Ouest afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en quatre grandes étapes aux périodes ci-contre, lesquelles seront précisées en début de mandat :

1. Automne 2015 : Élaborer la stratégie globale de participation (design du processus) et les activités (ex. atelier) qui permettront de dégager la vision, les potentiels et contraintes, etc.;
2. Automne 2015 - hiver 2016 : Définir l'état des lieux et dégager un diagnostic intégré

3. Printemps 2016 : Proposer un énoncé de vision

Ce premier mandat devrait être suivi d'un second à l'automne 2016, à être octroyé à l'OCPM, pour la tenue d'une consultation publique sur le projet de PDUES suite à son élaboration à l'été et à l'automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Karim CHAREF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-24

Julie NADON
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1151368017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une demande d'autorisation permettant à l'Université du Québec à Montréal de débiter des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin, situé sur le boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, considérant que la Ville de Montréal détient des droits sur l'immeuble. N/Réf. : 31H12-005-0571-05

Il est recommandé :

d'autoriser l'Université du Québec à Montréal à entamer des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin construit sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé sur la rue De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 2 161 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-21 14:39

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151368017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une demande d'autorisation permettant à l'Université du Québec à Montréal de débiter des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin, situé sur le boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, considérant que la Ville de Montréal détient des droits sur l'immeuble. N/Réf. : 31H12-005-0571-05

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de l'Université du Québec à Montréal (l'« UQAM ») ont approché récemment le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville (le « SGPI ») afin d'obtenir l'autorisation de la Ville pour permettre l'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin situé sur le boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Berri et Saint-Denis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, considérant les droits de la Ville détenus dans le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 161 760 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans A, B, C et P ci-joints (l'« Immeuble »).

Une vérification des dossiers de la Ville a permis de constater que malgré des résolutions signées par la Ville et l'UQAM concernant les termes et conditions d'un bail emphytéotique pour une durée de 64 ans, débutant le 15 novembre 1974, permettant la construction du bâtiment désigné comme étant le Pavillon Judith-Jasmin sur l'Immeuble, ce bail n'a pas été signé par les parties, principalement dû à la complexité des servitudes à établir en faveur de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal, aujourd'hui appelée la Société de transport de Montréal (la « STM ») préalablement ou concurrentement à la signature de ce bail emphytéotique. À noter cependant que l'UQAM verse la rente mensuelle due à la Ville, tel que prévue dans les résolutions, depuis le début de l'occupation le 15 novembre 1974.

Il faut comprendre que la création de l'UQAM dans les années 1970 a nécessité la construction de bâtiments, lesquels ont été reliés subséquentement aux équipements de la STM dans le secteur de la station de métro Berri-UQAM. Ainsi, les travaux d'arpentage n'ont pu être complétés considérant des désaccords avec la STM. En 1985, le comité exécutif de la Ville a statué sur les arrérages de rentes dus par l'UQAM à la Ville rétroactivement au 15 novembre 1974. Ces arrérages ont été payés par l'UQAM et depuis, les versements sont effectués conformément à la résolution du comité exécutif.

Il est convenu entre les représentants du SGPI et de l'UQAM de finaliser l'acte d'emphytéose dans les prochains mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 septembre 1973 - Résolution du conseil municipal approuvant les termes et conditions d'un bail emphytéotique à intervenir entre la Ville et l'Université du Québec relativement à la construction d'un bâtiment (Pavillon Judith-Jasmin) sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver une demande d'autorisation présentée par l'UQAM afin de lui permettre de débiter des travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin en 2016 avec l'accord de la Ville, considérant les droits détenus par cette dernière dans l'Immeuble.

JUSTIFICATION

La SGPI recommande l'approbation de l'autorisation à entamer les travaux d'agrandissement d'un bâtiment érigé sur l'Immeuble pour les motifs suivants, à savoir :

- L'autorisation est consentie pour une durée maximale de trente-six (36) mois sans aucune contrepartie puisqu'une rente est payée.
- L'UQAM s'engage à agir à titre de maître d'œuvre et assumera toutes les responsabilités des travaux à ses risques et périls.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la présente autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation est donnée par la Ville à l'UQAM sans aucune contrepartie, considérant qu'une rente est actuellement payée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin par l'UQAM permettra d'augmenter l'offre de formation à la clientèle étudiante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la présente demande d'autorisation permettra à l'UQAM de débiter les travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin en 2016, tel que prévu à l'échéancier de construction, étant donné que l'acte confirmant les droits détenus par l'UQAM dans une emphytéose n'a pu être signé par la Ville et l'UQAM avant que les plans d'arpentage ne soient complétés par les arpenteurs-géomètres mandatés et approuvés par la Ville, l'UQAM et la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation d'une demande d'autorisation faisant l'objet du présent sommaire décisionnel afin de permettre à l'UQAM de débiter les travaux d'agrandissement du Pavillon Judith-Jasmin en 2016, préalablement à la signature d'un acte d'emphytéose relativement à l'Immeuble, avec effets rétroactifs à 15 novembre 1974.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Nicolas BOULANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-29

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-10-21



Dossier # : 1151701017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides

Nous recommandons :

- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-21 17:55

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'art public dont il est question s'inscrit dans le cadre des célébrations du centenaire de la fondation de l'ancienne municipalité de LaSalle. En janvier 2013, l'arrondissement a demandé au Service de la culture (SC) de tenir un concours par avis public pour le choix d'une œuvre d'art, ainsi que de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat. Le concours s'adressait aux équipes formées d'artistes et d'architectes paysagistes. En 2014, le jury a recommandé la proposition « Au grand dam » (titre provisoire) de Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc.

Ce projet d'art public, initié à la demande de l'arrondissement de LaSalle, sera installé dans le parc des Rapides qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable de la planification et de l'aménagement de ce parc et le secteur d'intervention du projet d'art public est entièrement situé sur la propriété de la Ville de Montréal (voir pièces jointes - Annexe 1). Le SGPVMR est en accord avec le projet, mais il a toutefois été entendu que l'appel d'offres, l'octroi du contrat et la surveillance des travaux pour la réalisation de travaux préparatoires du site seraient pris en charge par l'arrondissement. Cette entente nécessite une approbation officielle des instances pour la délégation d'une compétence liée au conseil municipal (l'aménagement du parc des Rapides) à l'arrondissement concerné.

Une perspective du projet d'art public est jointe au présent dossier (Annexe 2). Pour plus de précisions sur le projet, le dossier décisionnel portant sur l'octroi du contrat à l'équipe lauréate peut également être consulté (CM15 0645 - GDD 1150230002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0576 - 5 octobre 2015 - Demander au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire).

CM15 0645 - 25 mai 2015 - Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides. / Accorder un contrat de services artistiques à Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier + Associés inc.,

lauréats du concours, pour une somme maximale de 466 171, 08\$, taxes incluses, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La délégation d'une compétence liée au conseil municipal se fait en deux temps. Ainsi, dans une première étape, l'arrondissement de LaSalle a demandé au SGPVMR de le mandater pour la réalisation des travaux concernés et a fait approuver ce dossier à son conseil d'arrondissement (CA15 20 0576). Le présent dossier constitue la deuxième étape. Les travaux préparatoires du site pris en charge par l'arrondissement comprendront principalement les excavations, les fondations, l'électricité liée à la mise en lumière de l'oeuvre et les aménagements paysagers, et ce, conformément aux documents préparés par Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc.

JUSTIFICATION

Dans le dossier d'octroi de contrat à l'équipe lauréate (CM15 0645), le SGPVMR a signifié son accord au projet, mais conditionnellement aux approbations des instances pour la délégation à l'arrondissement de la réalisation de travaux préparatoires du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la préparation du site sera assumé par le fonds parcs de l'arrondissement de LaSalle et le Service de la culture. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal n'a donc aucune implication au niveau financier dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'orientation No. 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce dossier aurait pour effet de compromettre le projet d'art public fort attendu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2016;

- Fin des travaux : juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'arrondissement de LaSalle procédera à la réalisation des travaux préparatoires du site liés au projet d'art public en respectant les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Laurent VERNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BARRIAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-15

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2015-10-21



Dossier # : 1156369009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016. Dépense de 7500 Euros (\$ 11 200 CAD approximativement)

Il est recommandé:

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016. Dépense de 7 500 euros (11 200 \$ approximativement).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-19 14:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156369009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016. Dépense de 7500 Euros (\$ 11 200 CAD approximativement)

CONTENU

CONTEXTE

Le maire Boris Johnson de Londres a lancé en 2012, cette nouvelle initiative qu'est le World Cities Culture Forum (WCCF), dans le cadre des Jeux olympiques de Londres. Les villes de Londres, Paris, Berlin, Istanbul, Mumbai, Shanghai, Singapour, Tokyo, Sydney, Johannesburg, Sao Paulo et New York ont répondu à cet appel et se sont réunies pour une première occasion.

Un premier rapport a alors été produit afin de comparer ces douze grandes villes du monde, en matière de culture et de mieux documenter la contribution de la culture à l'attractivité de ces villes.

En 2013, à l'invitation du maire de Londres, Montréal a accepté de faire partie du WCCF et a pris sa place au sein de ce forum mondial dédié à la culture.

Un nouveau rapport, incluant Montréal, a été diffusé et la rencontre annuelle tenue à Istanbul, a permis de constater que malgré le fait que Montréal soit considérée comme une «petite» ville parmi les grandes, elle se démarquait en terme de classement et faisait bonne figure dans le rapport. Lors de cette rencontre, Montréal a été invitée à faire une présentation sur le thème de l'accessibilité de la culture; plusieurs facettes de Montréal ont été mises en valeur dont les festivals et grands événements, le Conseil des arts, le réseau Accès culture, etc. La présentation a attiré l'attention de plusieurs villes et a permis à Montréal de se positionner au sein de cette élite mondiale.

En 2014, lors de la rencontre annuelle tenue à Amsterdam, Montréal réitère avec une présentation qui porte cette fois spécifiquement sur le Quartier des spectacles.

Depuis sa création, le Forum a triplé et accueille maintenant 32 membres parmi les villes-leaders du monde. Amsterdam, Austin, Bogota, Bruxelles, Buenos Aires, Dubaï, Edimbourg, Hong Kong, Los Angeles, Madrid, Melbourne, Moscou, Rio de Janeiro, Rome, San Francisco, Séoul, Shenzhen, Stockholm, Taipei, Toronto, Vienne et Varsovie en font dorénavant partie.

Le Service de la culture propose de renouveler son adhésion au WCCF pour 2015-2016 afin de maintenir Montréal parmi les villes reconnues pour leur stratégie de développement qui intègre la culture. La présence de Montréal aux rencontres annuelles permet de créer des liens avec d'autres grandes villes du monde qui partagent des enjeux et des défis communs.

Le World Cities Culture Report produit annuellement, nous permet aussi de mieux se documenter, dans une perspective de vigie sur le développement de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 2579: Approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Dépense de 5 000 Euros (7 100 \$ CAD approximativement)

- CE13 1014: Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014. Dépense de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement). Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour en assurer le suivi administratif.

DESCRIPTION

Nous recommandons de renouveler l'adhésion de Montréal au WCCF principalement pour:

- participer au développement d'une plate-forme en ligne permettant le partage d'informations;
- avoir la possibilité de participer à l'organisation d'une conférence annuelle organisée en rotation par des villes membres; la prochaine se tiendra à Londres en novembre 2015;
- contribuer à la publication du World Cities Culture Report qui présentera en 2015, des entrevues avec un panel de leaders d'opinion dans chaque ville, sur le rôle de la culture dans l'avenir des métropoles;
- continuer à promouvoir les atouts culturels de Montréal au niveau international auprès d'experts intéressés au développement des villes.

JUSTIFICATION

En continuant le travail amorcé au sein du Forum, nous souhaitons renforcer le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle internationale, faire la promotion de ses atouts culturels, exporter son expertise dans ce domaine, mettre en valeur ses grandes réalisations, ses événements culturels, ses promoteurs et ses organismes. Nous souhaitons aussi mieux connaître les initiatives réalisées par d'autres villes et nous inspirer des meilleures pratiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il en coûtera 7500 Euros pour renouveler l'adhésion de la ville au réseau World Cities Culture Forum.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

La cotisation sera payée à partir du compte Cotisations versées à des associations - Service de la culture - Imputation budgétaire: # 2101 0010000 101062 07201 54702- Demande d'achat no. 402211.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement culturel est partie intégrante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avoir été invitée et faire maintenant partie de la trentaine de villes membres du WCCF est, en soi, un signe de reconnaissance du travail accompli au cours des dix dernières années. En effet, même si Montréal ne fait pas partie des plus importantes villes du monde, notre ville est systématiquement citée dans les palmarès des dix, vingt ou vingt-cinq villes du monde les plus attrayantes au plan culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération n'est prévue, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-02

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-10-05



Dossier # : 1154310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9e conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres (Belgique). Montant estimé : 2 386,41 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9e conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres (Belgique) - montant estimé : 2 386,41 \$;
2. d'accorder une avance de fonds au montant de 2 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-26 12:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 9 au 15 novembre 2015, afin de participer à la 9e conférence exécutive de Mayors for Peace, à Ypres (Belgique). Montant estimé : 2 386,41 \$

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima, au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima. Notons que le maire d'Hiroshima est le président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945.

La conférence exécutive a lieu environ tous les quatre ans dans une ville différente. Lors du Sommet Vivre Ensemble en juin dernier, le maire d'Hiroshima, actuel président de Mayors for Peace, a invité le maire de Montréal à cette conférence. Cette année, la conférence a lieu les 12 et 13 novembre à Ypres, Belgique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE14 1980: en date 17 décembre 2014: autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 11 500 euros (± 16 600 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour 2014 et 2015

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013.

Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011, autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011.

Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010, autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010.

DESCRIPTION

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour près de 5 000 membres, soit des villes et agglomérations urbaines réparties sur tous les continents dans plus de 150 pays et régions du monde (dont plus de 90 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis.

JUSTIFICATION

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

Le président de Mayors for Peace, M. Kazumi Matsui, maire d'Hiroshima, est citoyen honoraire de Montréal depuis sa visite au Sommet Vivre Ensemble de juin 2015. Les relations entre Montréal et Hiroshima sont très solides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

M. Copeman devance et prolonge son déplacement à titre personnel. Il quittera Montréal le 9 novembre pour une arrivée en sol européen le 10 novembre. De ce fait, tous les frais des 10 novembre et 14 novembre seront à son entière charge.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 386,41 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Réseautage, création et maintien d'alliances

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-10-23



Dossier # : 1150679022

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 8 novembre 2015 au 1er janvier 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 9e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-22 14:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679022

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 8 novembre 2015 au 1er janvier 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la neuvième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1807 - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 1623** - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1288** - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1183** - 9 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 5e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0851** - 6 mai 2015, approuver la programmation d'événements publics - 4e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0601** - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 8 novembre 2015 au 1er janvier 2016. Ces événements sont :

- Canadian Grenadier Guards – Défilé militaire;
- Jour du Souvenir;
- Arbaeen Procession;
- Montréal en Fête;
- La course des pères Noël
- La grande guignolée des médias

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Dominique ARCHAMBAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-20

Alexandra COURT
Chef de division
Division des événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-10-21



Dossier # : 1151082007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070 \$, provenant de l'organisme Avenir d'enfants dans le cadre du Festival "Je lis, tu lis" ainsi que de la Banque Royale du Canada dans le cadre du projet Vive l'activité physique

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070 \$, provenant de l'organisme **Avenir d'enfants** dans le cadre du programme « Je lis, tu lis », et de la **Banque Royale du Canada** dans le cadre du projet « Vive l'activité physique », pour les années 2015 et 2016, réparties comme suit :

<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
40 485 \$	7 585 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-27 09:07

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1151082007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070.00 \$, provenant de l'organisme Avenir d'enfants dans le cadre du Festival "Je lis, tu lis" ainsi que de la Banque Royale du Canada dans le cadre du projet Vive l'activité physique - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une confirmation de la Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE), fiduciaire de la subvention d'Avenir d'enfants pour le plan d'action 2015, qu'il recevra une somme de 7 900 \$ pour la réalisation de l'action "Festival je lis, tu lis" dans le district Ahuntsic pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2015.

L'arrondissement a reçu également une confirmation de la Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC), autre fiduciaire de la subvention d'Avenir d'enfants, qu'une somme de 15 170 \$ lui sera versé pour la réalisation de l'action "Festival Je lis, Tu lis" dans le district Bordeaux-Cartierville pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

De plus, l'arrondissement a reçu une confirmation qu'une subvention de la Banque Royale du Canada (RBC) au montant de 25 000 \$ lui sera versé à la mi-septembre dans le cadre du projet Vive l'activité physique 2015.

Donc, afin de pouvoir utiliser ces montants, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 48 070 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 48 070 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin d'utiliser les montants subventionnés dans le but de poursuivre le projet "Festival je lis, tu lis" édition 21015-2016 et d'instaurer de saines habitudes de vie dans le cadre du projet Vive l'activité physique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lisa SIMINARO
Directrice Performance greffe et services
administratifs

Le : 2015-09-25



Dossier # : 1153228002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire supplémentaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire supplémentaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-27 10:25

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153228002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire supplémentaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2015, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématique et de la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des montants associés aux activités de l'eau et plus particulièrement, d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout qui leur sont déléguées.

En 2009, la DGSRE établissait à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place.

En 2012, la DGSRE et l'arrondissement de Ville-Marie ont travaillé en étroite collaboration afin de préciser les besoins de cet arrondissement. Ainsi, une corrélation entre les activités réalisées par l'arrondissement et l'utilisation de leur budget a été effectuée. Ceci a permis, en se basant sur notre connaissance des éléments d'actifs des réseaux secondaires et des coûts unitaires moyens d'entretien associés à chacun d'eux, d'identifier l'écart entre le budget disponible dans le Fonds de l'eau de l'arrondissement et le budget théorique requis pour lui permettre de réaliser la mission qui lui est confiée.

En 2013, un projet pilote établi sur une période de 3 ans a été mis en place avec l'arrondissement afin de travailler à la réalisation d'activités d'entretien systématique, récupérer une partie du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout et d'approfondir nos connaissances des coûts unitaires réels d'activités d'entretien réseau dans un environnement particulier comme Ville-Marie. À terme, le projet pilote permettra d'identifier les besoins de l'arrondissement.

Après plus de deux ans d'opérations et de mise en place des équipes, le nombre de demandes d'interventions est toujours aussi important. Les interventions en urgence prédominent encore dans les activités de l'arrondissement. Par ailleurs, l'arrondissement réalise plusieurs travaux préparatoires essentiels à la réalisation des travaux de reconstruction et de réhabilitation. Dès la fin de l'année 2013, l'analyse des coûts unitaires réels, par la facturation systématique des interventions, a permis à l'arrondissement de constater un important décalage entre la dotation du projet et les besoins. L'arrondissement a donc fait les représentations nécessaires auprès de la DGSRE afin d'augmenter de 3 000 000 \$ la dotation du projet pilote pour l'année 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1680 - 5 novembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour l'année 2014, en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant à augmenter la réalisation des activités d'entretien systématiques ainsi que la récupération du déficit d'entretien accumulé au fil des années des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

CE13 0650 - 15 mai 2013 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

D1130734001 - 13 mars 2013 - Approuver la bonification de structure de postes à la Division de la voirie, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement aux activités d'aqueduc et d'égout (dossier 1 de 2).

D1130734002 - 13 mars 2013 - Approuver la bonification de structure de postes à la Division de la voirie, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement aux activités d'aqueduc et d'égout (dossier 2 de 2).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser un virement supplémentaire de 3 000 000 \$ pour l'année 2015 à l'arrondissement de Ville-Marie afin de soutenir le projet pilote visant la mise en place d'une structure efficiente lui permettant de réaliser l'ensemble des activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer l'atteinte des cibles fixées par l'arrondissement et le support aux opérations des travaux de PTI, l'arrondissement de Ville-Marie a présenté un budget révisé du projet pilote intégrant la structure réelle des coûts unitaires propres au centre-ville.

L'arrondissement avait constaté qu'il ne serait pas en mesure d'entreprendre les travaux d'entretien prévus et de réduire le déficit d'entretien sans une augmentation de la dotation prévue et projetée, à défaut de quoi, il devrait se concentrer uniquement sur les travaux d'urgence.

Les écarts par rapport à l'évaluation initiale des coûts unitaires proviennent de l'augmentation des contraintes propres aux travaux en milieu urbain dense. On comprendra que les interruptions de service d'eau dans l'arrondissement de Ville-Marie, cœur de Montréal, sont beaucoup plus complexes à gérer et planifier que dans un milieu résidentiel et entraînent des coûts supplémentaires importants. On comprendra également que l'impossibilité d'intervenir sur les artères aux heures de pointe affecte également l'enveloppe budgétaire disponible. Soulignons aussi que l'état actuel des réseaux oblige fréquemment une double ou même une triple intervention sur les mêmes actifs afin de

pouvoir rétablir le service. Ajoutons que malgré le fait que la cadence des travaux de reconstruction et de réhabilitation ait augmenté significativement, nous ne constatons pas de baisse significative des interventions en urgence.

Par ailleurs, il est également important de noter que les déficiences réseau et l'accélération notable des programmes de PTI impliquent des travaux préparatoires importants pour l'arrondissement et les délais impartis pour les réaliser sont extrêmement serrés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet pilote visant l'atteinte de la réalisation des activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien à l'arrondissement de Ville-Marie nécessite une demande de virement supplémentaire de crédits en provenance du budget discrétionnaire d'entretien à la DGSRE. Il s'agit d'un budget de compétence locale. L'enveloppe budgétaire Fonds de l'eau de l'arrondissement a été analysée par l'équipe des ressources financières et les responsables en charge du projet pilote de l'arrondissement de Ville-Marie. D'ici la fin de l'année, nous évaluons un besoin additionnel jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$, pour assurer la planification définie en début d'année et couvrir les imprévus qui se sont manifestés au courant de l'année 2015.

L'utilisation du budget additionnel et les travaux à réaliser ont été définis conjointement entre l'arrondissement de Ville-Marie et la DGSRE.

Le détail au niveau des clés comptables est défini dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce montant additionnel n'est pas versé, il sera difficile de compléter certains chantiers programmés d'ici la fin de l'année et l'arrondissement risque d'avoir un déficit au niveau des postes budgétaires dédiés à l'eau. De plus, l'arrondissement n'aura pas les moyens d'atteindre les objectifs globaux qui lui ont été fixés pour 2015. Nous serions ainsi confrontés à l'augmentation du déficit d'entretien des actifs de l'eau et une diminution du niveau de service offert aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DAVID
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-21

Dominique DEVEAU
Directrice - gestion strat. des reseaux d'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-10-26



Dossier # : 1152614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012)" dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) » dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-22 15:24

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012)" dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, les pouvoirs associés aux contributions pour fins de parc, tels que décrits aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), sont de la compétence de la Ville et non des arrondissements. En d'autres termes, c'est le conseil municipal qui a le pouvoir de modifier les dispositions sur les contributions pour fins de parc. Il faut savoir par ailleurs que la LAU autorise une municipalité à exiger une contribution pour fins de parc dans le cadre d'un projet de redéveloppement, sans toutefois définir ce qu'on entend par « projet de redéveloppement » ; chaque municipalité a donc le loisir de proposer sa propre définition de ce concept.

Ainsi, en 2007, c'est le conseil municipal qui a adopté les règlements 07-012 et 07-013.

- Par souci de conformité avec la Charte, le règlement 07-012 rassemble les dispositions touchant les contributions pour fins de parc. Il reprend en les abrogeant l'essentiel des dispositions déjà en place à l'époque dans les règlements numéros 648 de Saint-Pierre et 2551 de Lachine sur le lotissement. Un nouveau concept est toutefois introduit : l'application des frais de parc aux projets de redéveloppement. À l'article 2 du règlement 07-012, on renvoie le lecteur au règlement de zonage : « Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute demande d'approbation [...] d'un projet de redéveloppement comme le définit le Règlement sur le zonage ».

- Le règlement 07-013 a servi à modifier le règlement de zonage numéro 2710 pour y inclure un article spécifique aux contributions pour fins de parc relatives à un projet de redéveloppement (article 4.42). En temps normal, les amendements au règlement de zonage sont effectués par l'arrondissement, mais puisqu'il est ici question de frais de parc, c'est le conseil municipal qui a pris en charge le dossier. On y définit ainsi le projet de redéveloppement:

« On entend par redéveloppement tout projet de construction relatif à un usage ou à un bâtiment sur un site qui nécessite un permis de construction et qui vise

à remplacer une utilisation du sol antérieure. Cette utilisation du sol antérieure peut exister au moment où est proposé le projet de redéveloppement, ou avoir antérieurement existé de façon continue ou discontinue, ou avoir été remplacée une ou plusieurs fois par des utilisations du sol identiques ou différentes. Aux fins de cet article, n'est pas considéré comme une construction tout agrandissement à un bâtiment existant. »

C'est sur cette dernière définition qu'il y a lieu de s'attarder aujourd'hui. Au cours des dernières années, certains citoyens ont dû déboursier des frais de parc suite à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale sur le site d'une habitation familiale démolie. En effet, la définition très large du terme « redéveloppement » couvre ces occurrences. Un article paru dans La Presse du 28 juin 2014 avait d'ailleurs abordé le cas spécifique d'une famille s'étant lancée dans la construction d'une maison neuve suite à la démolition d'un cottage du boulevard Saint-Joseph:

http://plus.lapresse.ca/screens/4573c0f0-53a4-a5c2-b54d-1f5dac1c606d|_0.html

Or, d'autres arrondissements ont spécifiquement exclu de l'application de la contribution pour fins de parc le remplacement d'une habitation unifamiliale par une autre habitation unifamiliale. C'est le cas des arrondissements Pierrefonds – Roxboro et Île-Bizard – Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Lachine souhaite emprunter la même voie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à modifier le *Règlement numéro 2710 sur le zonage* pour remplacer la définition du terme « redéveloppement », incluse dans le second paragraphe de l'article 4.43, par la définition suivante:

« On entend par projet de redéveloppement tout projet de construction relatif à un bâtiment principal sur un site qui nécessite un permis de construction visant à implanter une nouvelle construction sur un terrain vacant ou non, ou à remplacer une construction existante par une autre construction. Aux fins de cet article, n'est pas considéré comme un projet de redéveloppement tout projet d'agrandissement ou de remplacement d'une habitation unifamiliale par une autre habitation unifamiliale. ».

Pour éviter toute confusion, le *Règlement 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine* doit également être modifié pour éviter que tous les permis de construction relatifs à un nouveau bâtiment principal y soient assujettis. La nouvelle définition de projet de redéveloppement vient déjà couvrir la totalité de ces permis de construction, en excluant le remplacement d'une maison unifamiliale par une autre maison unifamiliale. Ainsi, l'article 2 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« 2. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute demande d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéros n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, et à tout projet de redéveloppement comme le définit le Règlement sur le zonage (2710 des règlements de l'arrondissement de Lachine). »

Rappelons que puisque ces dispositions touchent les contributions pour fins de parc, il est

prévu en vertu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal que ce soit le conseil municipal, et non le conseil d'arrondissement, qui en approuve les modifications.

JUSTIFICATION

La modification proposée permettra d'alléger le fardeau financier des citoyens qui souhaitent rebâtir une maison unifamiliale en remplacement d'une maison unifamiliale existante. L'exclusion des frais de parc dans de telles situations constitue déjà la norme dans d'autres arrondissements montréalais. Cette position est d'ailleurs logique, puisqu'on peut difficilement affirmer que le remplacement d'une unifamiliale par une autre unifamiliale occasionne une intensification des besoins en parcs et en espaces verts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entre 2009 et 2014, les remplacements d'une habitation unifamiliale par une autre habitation unifamiliale ont permis à l'arrondissement d'amasser 47 400 \$ en contributions pour fins de parc, et ce dans le cadre de 4 transactions. Ceci représente 3,05 % des montants recueillis dans ce fonds durant la même période. Sur la base de ces chiffres, on peut estimer que l'arrondissement renoncerait à une somme moyenne de 7 900 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 6 juillet 2015 : Adoption d'une résolution demandant la modification du règlement par le CM;

- **CE du 5 août 2015** : Inscription à l'ordre du jour du CM d'août et recommander son adoption à une séance subséquente;
- **CM du 17 août 2015** : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;
- **Août 2015** : Publication d'un avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique;
- **8 septembre 2015** : Tenue d'une assemblée publique de consultation par l'arrondissement;
- **CE 4 novembre 2015** : Suite au dépôt du procès-verbal de la séance de consultation publique, adoption d'une résolution, avec ou sans changement au règlement;
- **CM 23 novembre 2015** : Adoption de la version finale du règlement;
- **Novembre 2015** : Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2015-06-19